

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

**RÈGLEMENT  
NUMERO 180  
RELATIF AU PLAN  
D'URBANISME**

Il est statué et ordonné, par règlement du Conseil  
de la Municipalité, comme suit :

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
D'ANTOINE-LABELLE  
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

### **Règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme**

- ATTENDU que la nouvelle Ville de Rivière-Rouge désire adopter son premier plan d'urbanisme en procédant par la révision du plan d'urbanisme de la Ville constitué par les règlements de plan d'urbanisme des anciennes municipalités de Sainte-Véronique, de Marchand et du Village de l'Annonciation, tels qu'amendés;
- ATTENDU qu'un projet de règlement a été préalablement déposé à la séance du 24 mai 2011;
- ATTENDU que le présent règlement a été précédé d'une assemblée publique de consultation le 13 juin 2011, tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 6 septembre 2011;
- ATTENDU qu'une dispense de lecture a été demandée lors de l'avis de motion et que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement, déclare l'avoir lue et renonce à sa lecture;
- EN CONSÉQUENCE, la Ville de Rivière-Rouge décrète ce qui suit:

## TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>9</b>
<b>1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES</b> .....	<b>10</b>
Section A - Dispositions déclaratoires .....	10
1.1 Titre.....	10
1.2 Territoire assujetti .....	10
1.3 Règlements remplacés .....	10
1.4 Annexes .....	10
1.5 Constructions et terrains affectés .....	10
1.6 Personnes touchées .....	10
1.7 Validité .....	11
1.8 Respect des règlements.....	11
1.9 Entrée en vigueur .....	11
1.10 Interprétation des limites des aires d'affectation.....	11
Section B - Dispositions interprétatives .....	11
1.11 Interprétation .....	11
1.12 Concordance.....	12
1.13 Définitions et terminologie.....	12
Section C – Dispositions administratives .....	12
1.14 Administration .....	12
<b>2 DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA VILLE</b> .....	<b>13</b>
2.1 Situation régionale .....	13
2.2 La géologie .....	15
2.3 Les caractéristiques physiques.....	16
2.4 Environnement.....	18
<b>3 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN</b> .....	<b>19</b>
3.1 Un bref aperçu historique .....	19
3.2 Profil démographique et socio-économique .....	21
<b>4 OCCUPATION DU TERRITOIRE, IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES PRINCIPAUX MILIEUX</b> .....	<b>27</b>
4.1 L'utilisation du sol .....	27
4.2 Types d'occupation et caractéristiques .....	28
4.3 Les réseaux de services et les infrastructures de transport d'énergie .....	30
4.4 Zones de contraintes naturelles.....	30

4.5	Contraintes anthropiques.....	31
<b>5</b>	<b>SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES ET DES ENJEUX PARTICULIERS.....</b>	<b>34</b>
5.1	Méthodologie employée.....	34
5.2	Résumé du diagnostic urbanistique .....	34
5.3	L'impact projeté de la relocalisation de la route 117 .....	35
5.4	L'évolution de la Ville qui met en évidence ses forces et faiblesses.....	36
5.5	Le développement économique : .....	37
5.5.1	Le secteur primaire .....	37
5.5.2	Le secteur secondaire.....	38
5.5.3	Le secteur tertiaire .....	38
5.6	Capacité d'accueil, tourisme et villégiature .....	39
5.7	L'environnement, les milieux naturels et leur évolution, le paysage .....	40
5.8	Le transport, les équipements et les services .....	41
5.9	L'habitat, cadre bâti et patrimoine bâti.....	42
5.10	L'équilibre social / profil sociodémographique .....	43
5.11	L'impact des fusions municipales .....	44
5.12	Le bilan : Identification des opportunités et contraintes au développement, accompagnées d'enjeux et recommandations préliminaires.....	45
5.13	Constats/problématiques et enjeux.....	46
<b>6</b>	<b>LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES STRATÉGIES D'INTERVENTION .....</b>	<b>49</b>
<b>7</b>	<b>CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE .....</b>	<b>53</b>
7.1	Concept d'organisation spatiale .....	53
7.2	Identification des grands pôles d'activités et/ou attraits structurants .....	53
7.3	Le centre-ville .....	53
7.4	Le noyau villageois .....	54
7.5	Le réservoir Kiamika .....	54
7.6	La villégiature.....	54
7.7	Axes et attraits structurants .....	54
7.7.1	Corridor panoramique .....	54
<b>8</b>	<b>LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET LES DENSITÉS D'OCCUPATION.....</b>	<b>58</b>
8.1	Les grandes affectations du sol.....	58
8.2	Les densités d'occupation .....	59
8.3	Affectation agricole prioritaire .....	60
8.4	Affectation agricole de maintien .....	61
8.5	Affectation commerciale artérielle .....	62
8.6	Affectation centre-ville .....	63
8.7	Affectation noyau villageois .....	64

8.8	Affectation de conservation .....	65
8.9	Affectation forestière de production .....	65
8.10	Affectation forestière et récréative .....	66
8.11	Affectation forestière et faunique .....	66
8.12	Affectation industrielle .....	67
8.13	Affectation salubrité publique .....	68
8.14	Affectation récréative .....	69
8.15	Affectation résidentielle .....	70
8.16	Affectation rurale .....	71
8.17	Affectation villégiature .....	72
<b>9</b>	<b>SECTEURS ET/OU ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT PARTICULIER .....</b>	<b>76</b>
9.1	Aire d'intervention particulière .....	76
9.2	Identification des secteurs et/ou éléments d'intérêt .....	76
9.3	Centre-ville .....	77
9.3.1	Les portes d'entrée du centre-ville .....	78
9.4	Le secteur de développement localisé à proximité des rues Des Mélèzes et Des Bouleaux .....	78
9.5	Noyau villageois et ses attraits naturels et récréotouristiques .....	79
9.6	le réservoir Kiamika .....	79
9.7	Sommets et versants de montagnes .....	80
9.8	Les frayères .....	80
9.9	Les prises d'eau potable alimentant les réseaux d'aqueduc des développements Perrier et Charette .....	81
9.10	L'aire d'hivernation du cerf de Virginie .....	81
9.11	L'héronnière du lac Baillargé .....	81
9.12	Le rapide des Italiens .....	81
9.13	Autres secteurs d'intérêts particuliers .....	81
9.13.1	Corridor panoramique routier et récréatif .....	81
9.13.2	Corridor panoramique de la rivière rouge .....	82
9.13.3	Milieus humides .....	82
9.13.4	sentiers récréatifs motorisés .....	82
<b>10</b>	<b>PLAN D'ACTION .....</b>	<b>88</b>
10.1	Définition, portée et facteurs de succès .....	88
10.2	approches et démarche retenues .....	88
10.2.1	Les priorités d'intervention .....	90

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	– Évolution et projection de la population permanente .....	21
Tableau 2	– La répartition de la population selon les groupes d'âge en 2006 .....	22
Tableau 3	– Âge médian de la population en 2006 .....	22
Tableau 4	– Évolution des groupes d'âge de 1996 à 2006 .....	23
Tableau 5	– Évolution des groupes d'âge de 1986 à 2001 .....	23
Tableau 6	– Caractéristiques des logements en 2006 .....	24
Tableau 7	– Indicateurs économiques en 2006 .....	25
Tableau 8	– Secteurs d'emplois en 2006 .....	26
Tableau 9	– Utilisation du sol .....	27
Tableau 10.1	– Constats et enjeux du territoire .....	47
Tableau 10.2	– Constats et enjeux du territoire .....	48

Tableau 11.1 – Les grandes orientations d'aménagement du territoire et les stratégies d'intervention.....	50
Tableau 11.2 – Les grandes orientations d'aménagement du territoire et les stratégies d'intervention.....	51
Tableau 11.3 – Les grandes orientations d'aménagement du territoire et les stratégies d'intervention.....	52
Tableau 13 – Les bâtiments d'intérêt dignes de mention.....	77
Tableau 14 : Approche générale : principes et priorités d'intervention .....	89
Tableau 15.1 –Volets, moyens de mise en œuvre et échancier .....	95
Tableau 15.2 –Volets, moyens de mise en œuvre et échancier .....	96
Tableau 15.3 –Volets, moyens de mise en œuvre et échancier .....	97
Tableau 15.4 –Volets, moyens de mise en œuvre et échancier .....	98
Tableau 15.5 –Volets, moyens de mise en œuvre et échancier .....	99
Tableau 15.6 –Volets, moyens de mise en œuvre et échancier .....	100
Tableau 15.7 –Volets, moyens de mise en œuvre et échancier .....	101
Tableau 15.8 –Volets, moyens de mise en œuvre et échancier .....	102

### LISTE DES PLANS ET FIGURES

Plan 1 – Plan de positionnement.....	14
Plan 2 – Entités physiographiques .....	17
Figure 1 – Scène du village de L'Annonciation vers 1890 .....	19
Figure 2 – Porte d'entrée du secteur de L'Annonciation, Route 117 .....	29
Plan 3.1 – Zone de contraintes naturelles et anthropiques (secteur nord) .....	32
Plan 3.2 – Zone de contraintes naturelles et anthropiques (secteur sud).....	33
Plan 4 – Concept d'organisation spatiale .....	57
Plan 5 – Grandes affectations du sol et densités d'occupation.....	73
Plan 5.1 – Grandes affectations du sol et densités d'occupation (périurbaine) .....	74
Plan 5.2 – Grandes affectations du sol et densités d'occupation (villageoise) .....	75
Plan 6.1 – Secteurs d'intérêt particulier.....	83
Plan 6.2 – Secteurs d'intérêt particulier.....	84
Plan 7 – Réseau routier et récréatif.....	86
Plan 7.1 – Réseau routier (secteur de l'Annonciation) .....	87

## AVANT-PROPOS

Afin de respecter les prescriptions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., ch. A-19.1), l'ancienne municipalité du village de L'Annonciation (2000), l'ancienne municipalité de Marchand (2001) et l'ancienne municipalité de Sainte-Véronique (2001) ont adopté leur précédent plan d'urbanisme en conformité avec le **schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle**. Ce dernier est entré en vigueur le 24 mars 1999.

Dans ce contexte, la **Ville de Rivière-Rouge**, issue du regroupement des trois anciennes municipalités, entreprend donc la refonte de son plan et de ses règlements d'urbanisme. La Ville désire ainsi orienter le développement sur son territoire dans le respect de l'environnement, de la capacité d'accueil des infrastructures, de la rentabilité des projets immobiliers et de la vocation recherchée par la communauté.

Dans le cadre de la refonte de son plan et de ses règlements d'urbanisme, la Ville de Rivière-Rouge a mandaté en juin 2010, la firme Urbacom consultants, spécialisée en urbanisme et en aménagement du territoire, pour produire en trois étapes la refonte réglementaire. La première étape étant le **diagnostic urbanistique**, la seconde étant le **plan d'urbanisme** et la troisième comprenant la **réglementation d'urbanisme**. Cette dernière est composée de cinq (5) règlements distincts, soit : le règlement relatif aux permis et certificats, le règlement relatif au lotissement, le règlement relatif au zonage, le règlement relatif à la construction et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La première étape, le **diagnostic urbanistique**, adopté par le conseil municipal en octobre 2010, a permis de décrire un portrait actuel de la Ville de façon à faire ressortir les forces, défis et principaux enjeux en matière d'aménagement de son territoire. Cette étape est essentielle, puisque le plan d'urbanisme découlera de ces principaux constats afin de traduire, légalement, les intentions formulées par la municipalité concernant l'avenir de son développement.

Le **plan d'urbanisme** constitue le document officiel le plus important de la Ville en matière de planification et de gestion de son territoire. Il représente un guide, accompagné d'un plan d'action, permettant aux administrateurs de la Ville d'orienter les interventions, tant publiques que privées, qui seront ultérieurement effectuées sur le territoire. Pour leur part, les règlements d'urbanisme (permis et certificats, lotissement, zonage, construction et plan d'implantation et d'intégration architecturale) permettent de faire respecter les objectifs, orientations et stratégies comprises au plan d'urbanisme.

La Ville reconnaît que, pour construire un plan efficace et représentatif des valeurs de la communauté, elle doit pouvoir compter sur l'apport de la population et de différents partenaires. Le processus de concertation et de participation mis en place dans le cadre du présent plan d'urbanisme a permis d'illustrer les **forces** tangibles de la Ville et de faire prévaloir la **vision** commune de son développement.

À titre indicatif, **ce processus de réalisation, de concertation et de participation** adopté par le conseil municipal s'est déroulé et se décrit sommairement comme suit :

1. Création d'un comité de travail (juillet 2010), formé de représentants des membres du conseil, du comité consultatif d'urbanisme, de la société de développement commercial, de citoyens et de gestionnaires municipaux. Son mandat : participer activement aux différents travaux reliés à la réalisation de la présente révision réglementaire;
2. Journée d'échange (septembre 2010) dont participaient plus d'une quarantaine d'intervenants du milieu. Les objectifs visés :
  - écouter les participants au sujet de leurs perceptions, leurs attentes, leurs visions d'une mise en valeur optimale du potentiel de la Ville;

- faire ressortir les éléments rassembleurs;
- définir une vision commune (préliminaire);
- identifier les priorités d'interventions.

En ciblant des **axes d'intervention prioritaires**, en identifiant des **orientations privilégiées** et des **moyens d'action concrets**, la Ville opte pour une action directe sur les enjeux locaux de développement et d'aménagement de ses différents secteurs d'intervention.

## INTRODUCTION

Le contenu du nouveau **plan d'urbanisme** est conforme aux obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., ch. A-19.1) et se répartit au sein des dix chapitres suivants :

Le présent plan d'urbanisme s'amorce au **chapitre 1** par une **description des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives**.

Le **second chapitre** présente une **description des caractéristiques du territoire**. Celui-ci se divise en quatre parties, soit la situation régionale, la géologie, les caractéristiques physiques et l'environnement.

Le **chapitre 3** dresse un **portrait du milieu humain** de la Ville. À partir de documents de référence et des plus récentes données statistiques disponibles, il décrit un bref aperçu historique de la communauté, accompagné d'un profil démographique et d'une illustration des différents facteurs socio-économiques qui caractérisent la population.

Le **quatrième chapitre** présente une description de **l'occupation actuelle du territoire**, les différents secteurs d'intérêt, les services et équipements municipaux ainsi que les contraintes naturelles et anthropiques.

Le **cinquième chapitre** identifie la **synthèse des principaux éléments de la problématique**. Sans être une analyse exhaustive, ce chapitre vient surtout illustrer les grands constats et les tendances observées qui permettent de mieux comprendre et de cerner les principaux enjeux d'aménagement du territoire.

On retrouve au **chapitre 6** un énoncé décrivant **la philosophie de développement et la vision d'avenir** de la Ville et présente les **grandes orientations d'aménagement du territoire**. Ces grandes orientations, qui expriment une volonté d'action et contribuent à définir la vision d'ensemble du territoire, sont appuyées d'objectifs et de moyens d'intervention précis.

Le **septième chapitre** présente le **concept d'organisation spatiale** proposé. Ce dernier permet d'illustrer de façon schématisée vers où et comment le conseil municipal oriente le développement du territoire.

On retrouve au **chapitre 8**, une description et une illustration de **grandes affectations du sol** et les **densités d'occupation** proposées. Ce chapitre spécifie, par aire d'affectation, la vocation dominante et les fonctions complémentaires sur l'ensemble du territoire. Le plan d'affectations du sol, faisant partie intégrante du plan d'urbanisme, traduit le concept d'aménagement général de la municipalité.

Le **chapitre 9** vient identifier les **éléments d'intérêt particulier** à l'égard des territoires d'intérêts et des sites de contraintes ainsi que les outils de mise en œuvre qui permettront de garantir l'atteinte des objectifs et des valeurs transmises par le plan d'urbanisme, tel que les aires d'aménagement pouvant faire l'objet de **programmes particuliers d'urbanisme (PPU)** et les **plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**.

Enfin, on retrouve au **chapitre 10**, une description des principales composantes d'un **plan d'action** que sont les facteurs de succès d'une telle démarche, l'identification des principaux volets, une liste de projets ciblés ainsi qu'un échéancier de réalisation.



## **1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES**

### **SECTION A - DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

#### **1.1 TITRE**

Le présent règlement est intitulé « Règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme ».

#### **1.2 TERRITOIRE ASSUJETTI**

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **1.3 RÈGLEMENTS REMPLACÉS**

Le présent règlement remplace à toutes fins que de droits le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 698 de l'ancienne municipalité du village de L'Annonciation, le règlement du plan d'urbanisme numéro 01-480 de l'ancienne municipalité de Marchand et le règlement du plan d'urbanisme numéro 2001-006 de l'ancienne municipalité de Sainte-Véronique et leurs amendements respectifs. Un tel aménagement n'affecte cependant ni la validité des permis et certificats émis selon ces règlements ni les procédures pénales intentées sous l'autorité de ces règlements remplacés, lesquelles se poursuivent jusqu'au jugement final et exécutoire.

#### **1.4 ANNEXES**

Toutes les annexes jointes au présent règlement en font partie intégrante à toutes fins que de droit. Elles sont identifiées par des lettres.

#### **1.5 CONSTRUCTIONS ET TERRAINS AFFECTÉS**

- a) Les bâtiments ou parties de bâtiments et les constructions ou parties de constructions érigés après l'entrée en vigueur du présent règlement, doivent être édifiés et occupés conformément aux dispositions du présent règlement;
- b) Les lots ou parties de lots, les bâtiments ou parties de bâtiments, les constructions ou parties de constructions existants lors de l'entrée en vigueur du présent règlement, dont l'occupation est modifiée, ne peuvent être occupés que conformément aux dispositions du présent règlement.

#### **1.6 PERSONNES TOUCHÉES**

Le présent règlement touche toute personne physique ou morale.

## 1.7 VALIDITÉ

Le Conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, paragraphe par paragraphe et alinéa par alinéa, de manière à ce que si un chapitre, un article, un paragraphe ou un alinéa était ou devait être déclaré nul, les autres dispositions du règlement continuent de s'appliquer.

## 1.8 RESPECT DES RÈGLEMENTS

La délivrance d'un permis ou d'un certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections effectuées par l'inspecteur des bâtiments ne libèrent aucunement le propriétaire ou le requérant de se conformer aux exigences du présent règlement ou de tout autre règlement applicable.

Aucun article du présent règlement ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du Canada ou du Québec.

## 1.9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

## 1.10 INTERPRÉTATION DES LIMITES DES AIRES D'AFFECTATION

Les lignes délimitant les aires indiquées aux plans 5, 5.1 et 5.2-*Grandes affectations du territoire et densité d'occupation* coïncident normalement avec les lignes suivantes :

- a) lignes centrales des rues;
- b) lignes centrales des cours d'eau;
- c) limites des lots ou leur prolongement;
- d) limites des terrains ou leur prolongement;
- e) limites du périmètre d'urbanisation;
- f) limites de la Ville.

Les limites peuvent également être indiquées par une mesure portée sur les plans à partir d'une limite mentionnée ci-dessus.

Dans le cas où une limite d'une aire semble suivre approximativement une ligne de lot ou de terrain, cette limite doit être considérée comme se confondant avec ladite ligne de ce lot ou du terrain. Dans le cas où une limite de zone ne suit pas une rue, un ruisseau ou la limite d'un lot, elle sera localisée par référence à ces limites sur le plan en utilisant l'échelle indiquée au plan.

## SECTION B - DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

### 1.11 INTERPRÉTATION

Les dispositions interprétatives prévues par le présent règlement sont prescrites par le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats et elles s'appliquent pour valoir comme si elles étaient ici au long énoncées.

## 1.12 CONCORDANCE

Le présent règlement s'applique concurremment aux autres règlements d'urbanisme, lesquels règlements peuvent servir à l'interprétation des dispositions des présentes. Notamment, les dispositions du règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats complètent le présent règlement et servent à son application. L'utilisation des mots « présent règlement » vise à la fois, le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats, le règlement numéro 182 relatif au zonage, le règlement numéro 184 relatif au lotissement et le règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et leurs futurs amendements respectifs.

En cas d'incompatibilité entre l'un de ces règlements d'urbanisme et le présent règlement, les dispositions les plus exigeantes ou restrictives s'appliquent.

## 1.13 DÉFINITIONS ET TERMINOLOGIE

À moins d'une déclaration contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots, dont la définition est donnée au règlement numéro 182 relatif au zonage ont dans le présent règlement, le sens ou l'application qui leur est attribué.

## SECTION C – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

### 1.14 ADMINISTRATION

Les dispositions administratives prévues par le présent règlement sont prescrites par le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats et elles s'appliquent pour valoir comme si elles étaient ici au long énoncées.



## 2 DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA VILLE

### 2.1 SITUATION RÉGIONALE

La Ville de Rivière-Rouge est située dans la région touristique des Hautes-Laurentides, à environ 180 km de la métropole montréalaise, à une cinquantaine de kilomètres du principal pôle touristique des Laurentides, soit la Station Mont-Tremblant et à une soixantaine de kilomètres au sud de Mont-Laurier. La Ville de Rivière-Rouge est accessible par la route 117, principale voie d'accès routier nord-sud des Hautes-Laurentides.

Au plan régional, la Ville de Rivière-Rouge fait partie de la MRC d'Antoine-Labelle. Elle est bornée à l'ouest par les municipalités de Nominique et Lac Saguay, à l'est par les municipalités de L'Ascension et La Macaza et au sud par la municipalité de Labelle. Son territoire couvre une superficie de 463,18 kilomètres carrés. Le *plan 1* illustre la situation régionale actuelle.

Reconnue pour son centre-ville et son noyau villageois, son milieu naturel, ses nombreux lacs et la rivière Rouge, ses nombreux bâtiments patrimoniaux et ses paysages d'intérêt, la Ville de Rivière-Rouge se distingue comme le principal centre régional de commerces et de services de la Vallée-de-la-Rouge.

**Plan 1 – Plan de positionnement**

## 2.2 LA GÉOLOGIE

Le sous-sol du territoire municipal est localisé à l'intérieur de la région physiographique du Bouclier canadien. Le secteur du centre-ville et ses abords, soit les limites de l'ancienne municipalité du village de L'Annonciation, se distinguent par des sols généralement constitués de sable et de limon, à l'exception de la partie ouest de la route 117 où l'on retrouve du till et des affleurements rocheux.

Concernant le secteur de l'ancienne municipalité de Marchand et le secteur de l'ancienne municipalité de Sainte-Véronique, les dépôts meubles dont la texture, l'origine et l'épaisseur varient d'un endroit à l'autre, exercent une action déterminante sur l'utilisation qui est faite du sol. Les hauteurs sont recouvertes de dépôts glaciaires non assortis que l'on appelle «tills» et qui sont constitués d'argile fine (*farine de roche*) et de limon intimement mélangés avec des particules sableuses de diverses dimensions, des fragments graveleux, des pierres et de gros boulders.<sup>1</sup>

Les tills recouvrent la majeure partie du territoire et conviennent peu ou pas aux activités agricoles, sauf pour des activités forestières ou de l'acériculture, selon les conditions locales. Concernant le secteur de l'ancienne municipalité de Marchand, les dépôts fluvio-glaciaires (sable et gravier) proviennent de la fonte des glaciers et se présentent en digues étroites et sinueuses irrégulièrement distribuées et orientées dans le sens de la marche du glacier. Ils constituent des «eskera» et des «kames» particulièrement propices à l'exploitation de sablières et de gravières. Ces dépôts couvrent une partie restreinte du territoire. Les dépôts formés d'alluvions se retrouvent le long des rivières Rouge et Nominique. Ils sont constitués de matériaux de nature et de textures variées, très souvent poreux, tels des sables fins à grossiers dont le drainage est de moyen à excessif. Ils se présentent en plaines de sable fin à loameux comme dans la partie plane au nord de l'ancienne municipalité de Marchand. Malgré leur faible fertilité, ils pourraient convenir à des cultures ou des élevages spécialisés ou à la sylviculture. La partie urbaine de l'ancienne municipalité de Marchand repose sur une lentille de sable loameux où la nappe phréatique est assez haute, surtout entre les méandres de la rivière.

Concernant le secteur de l'ancienne municipalité de Sainte-Véronique, on retrouve cinq types de dépôts meubles : les dépôts glaciaires (tills) représentent plus de 80 % du territoire. Ils se situent principalement près des collines et en bordure des vallées. La forêt est ce qui convient le mieux à ce type de sol.

Les dépôts fluvio-glaciaires (sable et gravier) sont les deuxièmes en importance et proviennent de la fonte des glaciers. Ces dépôts présentent un bon potentiel pour l'exploitation de sablières et de gravières. On retrouve ces dépôts principalement au fond des vallées et en bordure des lacs et cours d'eau. Ces sols sont peu propices à l'agriculture.

Les dépôts lacustres (*limon, argile*) se retrouvent dans l'extrême sud-est du territoire de l'ancienne municipalité de Sainte-Véronique. Ces dépôts fournissent un certain potentiel en termes d'agriculture. Cela représente une faible superficie du territoire. Ces sols sont néanmoins utilisés pour la culture ou le pâturage.

Les dépôts formés d'alluvions se localisent à proximité des cours d'eau et des lacs. Ils sont assez fertiles et se retrouvent à l'extrême sud-est de l'ancienne municipalité de Sainte-Véronique. Ils occupent une faible superficie.

Enfin, les dépôts organiques (*sols noirs, tourbières*) se sont formés par l'accumulation de végétaux dans les dépressions où l'eau stagne. On en retrouve à quelques endroits sur le territoire, principalement près des ruisseaux ou des lacs. Ils ne servent que d'habitat faunique.

### 2.3 LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Le territoire de la Ville présente certaines particularités physiques qu'il y a lieu de souligner. Tout d'abord, mentionnons qu'environ 41% du territoire de Rivière-Rouge est constitué de propriétés publiques<sup>1</sup>. Elles sont localisées surtout dans la partie nord du territoire, soit le Réservoir Kiamika. Tel qu'illustré sur le *Plan 2*, l'ensemble du territoire se divise en trois entités physiographiques distinctes, qui façonnent le paysage de Rivière-Rouge. Il s'agit du secteur de la vallée de la Rouge, du secteur du plateau intermédiaire et du secteur montagneux.

#### Secteur de la vallée de la Rouge

Localisé en grande partie au centre du territoire, ce secteur se caractérise par la présence de la rivière Rouge. Ce secteur relativement plat représente le secteur le plus urbanisé du territoire, notamment, grâce à son réseau routier déjà bien implanté. Le centre-ville du secteur de L'Annonciation se retrouve dans les limites de ce secteur ainsi que le noyau villageois du secteur de Sainte-Véronique.

Secteur de la vallée de la Rouge	
Superficie	182 km <sup>2</sup>
Part sur l'ensemble du territoire	36 %
Moyenne d'élévation	250 m

#### Secteur du plateau intermédiaire

Surtout localisé au sud du territoire, le plateau intermédiaire se caractérise par de vastes étendues de plaines vallonnées. On y retrouve principalement des activités de villégiature grâce à ses nombreux lacs.

Plateau intermédiaire	
Superficie	106 km <sup>2</sup>
Part sur l'ensemble du territoire	21 %
Moyenne d'élévation	340 m

#### Secteur montagneux

Localisé au nord du territoire, ce secteur de fortes pentes se caractérise par la présence de massifs rocheux, d'un couvert forestier abondant et de plusieurs étendues d'eau. C'est également dans ce secteur que l'on retrouve le plus d'activités forestières. La majeure partie de ce secteur fait partie des terres publiques, soit le Réservoir Kiamika.

Secteur montagneux	
Superficie	211 km <sup>2</sup>
Part sur l'ensemble du territoire	42 %
Moyenne d'élévation	420 m

<sup>1</sup> Source : schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle

**Plan 2 – Entités physiographiques**

## 2.4 ENVIRONNEMENT

Le territoire de la Ville bénéficie d'une riche flore et d'une faune diversifiée. La Ville souscrit entièrement aux objectifs du gouvernement du Québec de protection des sites sensibles connus d'intérêt écologique. À cet effet, le plan d'urbanisme identifie les sites d'intérêt écologique édictés par le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle au *Plan 3* – principaux éléments de la problématique.

### Flore

Le couvert forestier de Rivière-Rouge se constitue principalement de feuillus. On y retrouve plusieurs espèces, soit, entre autres, des érables, des bouleaux blancs et jaunes et des peupliers. Les principales essences de conifères que l'on retrouve surtout sur les sommets et versants des montagnes sont le cèdre, le pin blanc et rouge, le sapin baumier et l'épinette blanche. Dans le but de s'assurer que les couverts forestiers de qualité fassent partie intégrante de la qualité de vie offerte, il est important que ces derniers soient intégrés aux différents projets de développement. En ce sens, des dispositions concernant la protection des arbres à conserver, notamment lors de travaux de construction ou de lotissement, seront prévues dans la réglementation d'urbanisme.

### Faune

Le territoire de Rivière-Rouge est habité d'une faune qui constitue une richesse pour la Ville. On y retrouve plusieurs espèces animales, telles que des ours noirs, renards, castors, cerfs de Virginie et orignaux et quelques frayères à dorés et à ouananiches.

### Hydrologie

La fonction hydrique est très présente au sein de la Ville, puisque cette dernière est parsemée de multiples cours d'eau et milieux humides et d'une trentaine de lacs. Ces derniers sont alimentés par un réseau complexe de tributaires, la majorité d'entre eux ayant comme principale fonction de drainer les versants des montagnes. Le plus important cours d'eau du territoire est la rivière Rouge, qui est renommée pour ses chaînes de rapides.



### 3 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

Le présent chapitre décrit les principales caractéristiques de la population de Rivière-Rouge. On y retrouve un bref rappel historique, une description et une analyse sommaire des données démographiques et des facteurs socio-économiques.

#### 3.1 UN BREF APERÇU HISTORIQUE

L'histoire du peuplement et de la mise en valeur du territoire de la Ville de Rivière-Rouge remonte à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. À cette époque, la compagnie forestière Hamilton Brother débute ses travaux d'exploitation forestière dans la région donnant l'élan à la colonisation. Parallèlement à la foresterie, on pratique l'agriculture afin de subvenir aux besoins des bûcherons. La croissance de la région s'accroît vers 1870 lorsque le curé Labelle entreprend la colonisation de la vallée de la Rouge. En 1880, les pionniers venus en majorité des paroisses du comté de Terrebonne s'installent au village de L'Annonciation et dans le Canton Marchand<sup>2</sup>.

Figure 1 – Scène du village de L'Annonciation vers 1890



Source : Banque d'images du Musée McCord.

<sup>2</sup> LaGrange, Richard, 1986 *Le Nord, mon père, voilà notre avenir... une histoire de L'Annonciation et de Canton Marchand*.

L'arrivée du chemin de fer en 1904 donne un coup d'envoi au développement du village de L'Annonciation. L'arrivée d'un deuxième mode de transport pour l'industrie forestière permet une expansion des pulperies et moulins à scies dans la région et, en particulier, dans le Canton Marchand. Le train attire de nouveaux arrivants et contribue notamment à l'émergence d'une nouvelle industrie, soit le tourisme.

C'est en 1908 que le village de L'Annonciation et le Canton Marchand se scindent en deux administrations indépendantes. Le village se qualifie comme étant le centre de services et de commerces et se distingue de la vie agricole du Canton Marchand. L'économie des deux paroisses reste chancelante, l'agriculture ne fait pas vivre les habitants et la foresterie devient essentielle pour l'agriculteur. L'Annonciation maintient sa population grâce à l'industrie forestière, mais subit de plein fouet les diverses crises économiques qui affaiblissent considérablement la région.

En 1940, l'ouverture de la route nationale, soit la 11, aujourd'hui la 117, positionne L'Annonciation directement en contact avec Montréal. Les compagnies d'autobus se développent et offrent un service plus rapide surclassant ainsi le chemin de fer. À partir de cette période, les retombées économiques de l'industrie du tourisme sont réelles et contribuent ainsi de diversifier l'économie du village.

Mais c'est l'ouverture de l'hôpital psychiatrique de L'Annonciation en 1962 qui bouleverse progressivement l'économie du canton et du village, passant d'une économie axée sur l'exploitation du sol et de la forêt à une économie de service. D'abord centre de psychiatrie communautaire, l'hôpital de L'Annonciation diversifie ses activités pour en 1971, un centre de médecine générale et de chirurgie.

Malgré les efforts pour diversifier l'économie à la fin des années 70, le taux de chômage reste très élevé. La crise économique de 1980 montre la fragilité de l'économie de la région. Le secteur tertiaire mobilise la majorité de l'emploi tandis que l'industrie du bois est en décroissance, les scieries ferment leurs portes les unes après les autres. La relance est difficile d'autant plus que le train disparaît, tout comme le transport aérien (La Macaza) et les autobus réduisent progressivement leur service.

C'est en 2002 qu'a lieu la création proprement dite de la Ville de Rivière-Rouge, comme suite à la fusion des municipalités de L'Annonciation, de Marchand, Sainte-Véronique et La Macaza. Deux ans plus tard, après un référendum, La Macaza s'est défusionnée. Aujourd'hui, la Ville de Rivière-Rouge est donc composée de trois secteurs encore très distincts dans l'esprit des citoyens, soit L'Annonciation, de Marchand et Sainte-Véronique.

La Ville de Rivière-Rouge est ainsi une Ville jeune et elle est construite de trois histoires qu'elle devra préserver, tout en créant sa propre histoire.

### 3.2 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

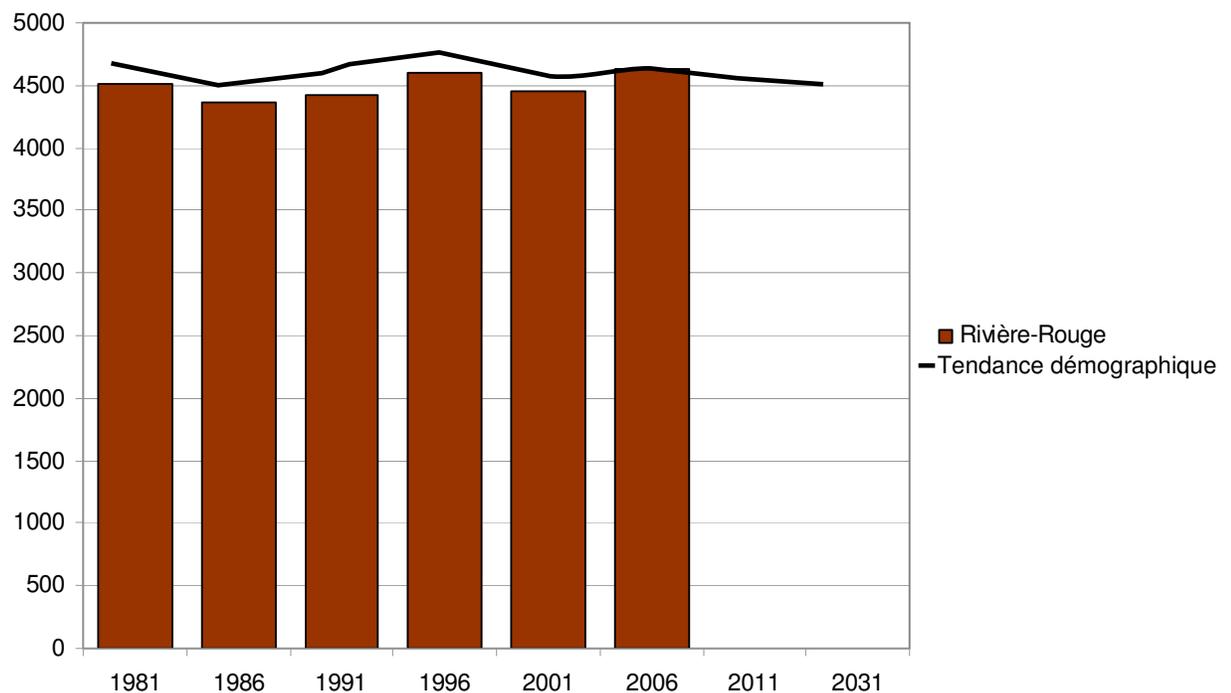
L'analyse du profil démographique et socio-économique de la Ville constitue un élément important du plan d'urbanisme : celle-ci permet d'identifier les principaux enjeux reliés à l'évolution de la population.

#### La croissance démographique

Selon les données de Statistique Canada, la Ville de Rivière-Rouge comptait une population permanente de 4 625 habitants au recensement fédéral de 2006, celle-ci représente 11,7 % de la population de la MRC d'Antoine-Labelle.

Depuis les vingt dernières années, soit entre 1986 et 2006, la population de Rivière-Rouge a diminué de 4,4 %, tandis qu'elle augmentait d'environ 13 % dans la MRC d'Antoine-Labelle. Selon les données disponibles à l'*Institut de la Statistique du Québec*, et en tenant compte du rythme de croissance moyen que la Ville a connu depuis 10 ans, on peut anticiper une population d'environ 4 250 en 2031, soit une décroissance potentielle d'environ 3 %.

**Tableau 1 – Évolution et projection de la population permanente**



Source : Statistique Canada

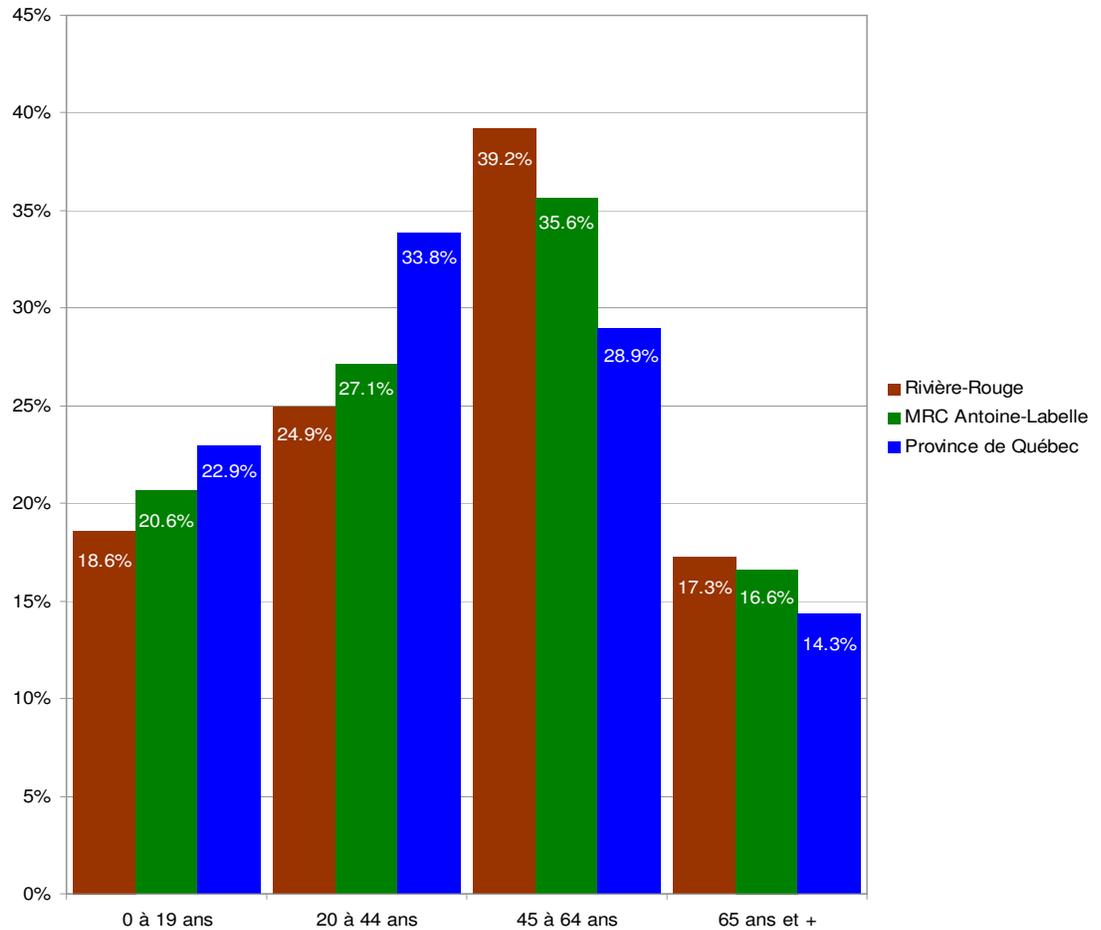
#### Structure et évolution de la population

L'analyse de la structure et de l'évolution de la population, en l'occurrence la répartition de celle-ci selon les classes d'âge et l'âge médian, permet de mieux comprendre les facteurs de croissance et de décroissance d'une population.

Afin de mieux connaître le portrait de la population de la Ville de Rivière-Rouge, nous l'avons comparé à celui de la MRC d'Antoine-Labelle et à celui de l'ensemble du Québec. Les résultats, présentés au Tableau 2, nous démontrent que les groupes d'âge inférieurs à 44 ans représentent 43 % de la population de Rivière-Rouge comparativement à 48 %

pour la MRC et 57 % pour la province, tandis que les groupes d'âge supérieurs à 45 ans représentent 57 % de la population de Rivière-Rouge, comparativement à 52 % pour la MRC et 43 % pour la province.

**Tableau 2 – La répartition de la population selon les groupes d'âge en 2006**



Source : Statistique Canada

### Âge de la population

Au recensement de 2006, l'âge médian de Rivière-Rouge était de 48,4 ans, tandis qu'il était de 46,3 ans dans la MRC d'Antoine-Labelle et de 41,0 au Québec.

**Tableau 3 – Âge médian de la population en 2006**

Caractéristiques	Ville de Rivière-rouge	MRC d'Antoine-Labelle	Province de Québec
Âge médian	48,4 ans	46,3 ans	41,0 ans

Source : Statistique Canada

Les principaux constats observés concernant la démographie de la Ville de Rivière-Rouge sont, en premier lieu, une faible représentation de la population de la MRC d'Antoine-Labelle, tout en étant beaucoup plus vieille que celle de l'ensemble du Québec.

Le groupe d'âge **0 à 44 ans a diminué de 12 %**, de 1996 à 2006, et celui des **45 à plus de 65 ans a augmenté de 13 %**. La pyramide des âges s'est inversée en l'espace de 10 ans dans la Ville de Rivière-Rouge.

**Tableau 4 – Évolution des groupes d'âge de 1996 à 2006**

Groupes d'âge	Ville de Rivière-Rouge			MRC d'Antoine-Labelle			Province de Québec		
	1996 (%)	2001 (%)	2006 (%)	1996 (%)	2001 (%)	2006 (%)	1996 (%)	2001 (%)	2006 (%)
<b>0 à 44 ans</b>	<b>56</b>	48	44	62	55	48	65	61	57
<b>45 à + de 65 ans</b>	44	52	<b>56</b>	38	45	52	35	39	43

Source : Statistique Canada

### Faits saillants des anciennes municipalités constituant la Ville de Rivière-Rouge

Les trois anciennes municipalités (L'Annonciation, Marchand et Sainte-Véronique) possédaient des caractéristiques démographiques différentes lors de leur fusion en 2001. De 1986 à 2001, la population du village de L'Annonciation a **diminué de 16,9 %**, tandis que la population dans le Canton Marchand a **augmenté de 12 %** et celle de Sainte-Véronique a **augmenté de 10,4 %**. Lors de la fusion de 2001, la population totale des trois municipalités était de 4 465, soit en **baisse de 1,2 %** comparativement à la somme des populations des trois municipalités en 1986. Pour ce qui est du vieillissement de la population des trois municipalités, c'est dans le Canton Marchand que la population a changé le plus, passant de 71 % de personnes âgées de moins de 44 ans en 1986 à 70 % de personnes âgées de plus de 45 ans en 2001. Cette tendance de vieillissement de la population est comparable à celle des autres municipalités de la région, mais apparaît de façon plus remarquable dans le Canton Marchand.

**Tableau 5 – Évolution des groupes d'âge de 1986 à 2001**

Groupes d'âge	L'Annonciation		Canton Marchand		Sainte-Véronique	
	1986 (%)	2001 (%)	1986 (%)	2001 (%)	1986 (%)	2001 (%)
<b>0 à 44 ans</b>	65	33	<b>71</b>	30	63	31
<b>45 à + de 65 ans</b>	35	67	29	<b>70</b>	37	69

Source : Statistique Canada

### Caractéristiques des logements

Pour ce qui est des logements sur le territoire de Rivière-Rouge, environ 1 875 bâtiments résidentiels y sont implantés. Une forte majorité de ces logements ont été construits avant 1986 (79 %), une proportion légèrement supérieure à celle de la MRC d'Antoine-Labelle (73 %) et du Québec (73 %). Par ailleurs, le Tableau 5 nous démontre qu'une forte proportion des résidents de la Ville sont propriétaires de leurs logements (67 %), un pourcentage inférieur à la MRC d'Antoine-Labelle (74 %), mais supérieur à celle de la province du Québec (60 %).

Une forte proportion de ces 1 875 logements résidentiels est de type «maison individuelle non attenante» (72,5 %) ou de type «appartement dans un immeuble de moins de cinq étages» (16,6 %). Ces proportions sont comparables à celles de la MRC d'Antoine-Labelle.

**Tableau 6 – Caractéristiques des logements en 2006**

Caractéristiques	Ville de Rivière-Rouge	MRC d'Antoine-Labelle	Province de Québec
<b>Logements possédés</b>	<b>67 %</b>	74 %	60 %
<b>Logements loués</b>	33 %	26 %	40 %
<b>Logements construits avant 1986</b>	<b>79 %</b>	73 %	73 %
<b>Logements construits entre 1986 et 2006</b>	21 %	27 %	27 %
<b>Maison individuelle non attenante</b>	<b>72,5 %</b>	75,3 %	45,7 %
<b>Maison jumelée</b>	2,9 %	1,9 %	4,9 %
<b>Maison en rangée</b>	0,3 %	0,7 %	2,4 %
<b>Appartement, duplex</b>	6,1 %	6,4 %	8,0 %
<b>Appartement, immeuble de cinq étages ou plus</b>	0,0 %	0,0 %	5,1 %
<b>Appartement, immeuble de moins de cinq étages</b>	<b>16,6 %</b>	13,2 %	32,8 %
<b>Autre maison individuelle attenante</b>	0,8 %	1,2 %	0,5 %
<b>Logement mobile</b>	0,8 %	1,2 %	0,7 %

Source : Statistique Canada

### Indicateurs économiques

Au cours du recensement de 2006, le taux de chômage de la Ville de Rivière-Rouge s'établissait à 7,5 %, un taux inférieur à celui de la MRC d'Antoine-Labelle (10,6 %) et comparable à celui de la province. En ce qui concerne le taux d'emploi, il était de 45,6 % à Rivière-Rouge et de 49,4 % dans la MRC, mais de 60,4 % pour le Québec. Cependant, le taux d'activité de Rivière-Rouge (49,3 %) est inférieur à celui de la MRC d'Antoine-Labelle (55,3 %) et largement inférieur à la moyenne provinciale (64,9 %). Le revenu total moyen de la population de Rivière-Rouge se situe en dessous de la moyenne régionale et provinciale.

**Tableau 7 – Indicateurs économiques en 2006**

Indicateurs	Ville de Rivière-Rouge	MRC d'Antoine-Labelle	Province de Québec
Taux d'activité	49,3 %	55,3 %	64,9 %
Taux d'emploi	45,6 %	49,4 %	60,4 %
Taux de chômage	7,5 %	10,6 %	7,0 %
Revenu total (2005)	23 423 \$	25 391 \$	25 464 \$

Source : Statistiques Canada

Tel qu'illustré au Tableau 8, en ce qui a trait à la population de Rivière-Rouge, une forte majorité des emplois se regroupe dans le secteur de la vente et des services, où 34 % de la population y travaille, comparativement à 27 % pour la population de la MRC et à 24 % pour la province. On note également une prédominance du secteur de la santé où 14 % de la population y travaille, alors que cette proportion n'est que de 8 % dans la MRC et de 6 % pour le reste du Québec. Pour les autres secteurs d'emplois, les proportions de la Ville suivent celles de la MRC et de la province.

Tableau 8 – Secteurs d'emplois en 2006

Professions	Ville de Rivière-Rouge		MRC d'Antoine-Labelle		Province de Québec	
	(nombre)	(%)	(nombre)	(%)	(nombre)	(%)
<b>Gestion</b>	85	5 %	1 065	7 %	353 065	9 %
<b>Affaires</b>	180	10 %	2 290	14 %	715 465	18 %
<b>Sciences naturelles et appliquées</b>	25	1 %	520	3 %	255 930	7 %
<b>Secteur de la santé</b>	<b>240</b>	<b>14 %</b>	<b>1 200</b>	<b>8 %</b>	<b>236 205</b>	<b>6 %</b>
<b>Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion</b>	110	6 %	1 195	7 %	357 915	9 %
<b>Arts, culture, sports et loisirs</b>	30	2 %	385	2 %	126 360	3 %
<b>Ventes et services</b>	<b>590</b>	<b>34 %</b>	<b>4 240</b>	<b>27 %</b>	<b>940 290</b>	<b>24 %</b>
<b>Métiers, transport et machinerie</b>	260	15 %	3 135	20 %	581 045	15 %
<b>Professions propres au secteur primaire</b>	95	6 %	1 165	7 %	101 365	3 %
<b>Transformation, fabrication et services d'utilité publique</b>	100	7 %	790	5 %	262 030	6 %

Source : Statistiques Canada



## 4 OCCUPATION DU TERRITOIRE, IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES PRINCIPAUX MILIEUX

Le chapitre 4 présente une description générale et sectorielle de l'utilisation du sol, les réseaux d'infrastructures et de services, les zones de contraintes naturelles et anthropiques ainsi que les réseaux routiers et récréatifs motorisés.

### 4.1 L'UTILISATION DU SOL

Par définition, le terme «**utilisation du sol**» fait référence à l'usage que l'on fait du sol. Il représente la modification par l'homme de l'environnement naturel en un environnement humain où sont édifiés, par exemple, les loisirs, l'habitat ou l'agriculture.

L'application de l'utilisation du sol comprend la cartographie de base ainsi que la surveillance qui en découle, puisque des informations adéquates sont nécessaires pour connaître quelle superficie de sol correspond à quel type d'utilisation ainsi que pour identifier les changements d'utilisation au fil des ans. Ces connaissances permettent d'aider au développement de stratégies visant à équilibrer les utilisations conflictuelles et les pressions de l'urbanisation.

Les différents types d'utilisation du sol que l'on retrouve sur le territoire de Rivière-Rouge se décrivent comme suit :

**Tableau 9 – Utilisation du sol**

Utilisation du sol	Superficie (ha)	%
Périmètres d'urbanisation	638.7	1.4
Agriculture	2204.5	4.8
Terres publiques	18990.4	41
Villégiature	4810.3	10.4
Rural et forêt privée	19674.1	42.4
<b>TOTAL</b>	<b>46318</b>	<b>100</b>

Source : Superficie calculée par Urbacom consultants selon données cartographiques numériques

Tel qu'illustré au Tableau 9, les terres publiques représentent à elles seules une superficie de 189.9 kilomètres carrés, soit 41%. La superficie de l'ensemble des lacs et cours d'eau s'étend sur près de 50 kilomètres carrés, soit 11% du territoire et celle de la zone agricole définie par la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles du Québec* (LPTAAQ) s'étend sur 22 kilomètres carrés, soit 5% du territoire.

Le territoire de la Ville de Rivière-Rouge est pratiquement inoccupé si l'on tient compte que seulement 1.4% de celui-ci est urbanisé. La Ville comprend deux périmètres d'urbanisation, le premier, le plus important en termes de superficie, soit de 409.5 hectares (0.9%), se situe au centre du territoire où se concentre la majorité des résidents permanents, commerces et services, et le second se localise dans le secteur de Sainte-Véronique, soit de la Route 117 jusqu'au nord-ouest du Lac Tibériade. Ce dernier s'étend sur une superficie de 229.2 kilomètres carrés, soit 0.5% du territoire.

## 4.2 TYPES D'OCCUPATION ET CARACTÉRISTIQUES

Le territoire de Rivière-Rouge présente une variété de milieux. Pour décrire chacun de ces milieux, nous avons divisé le territoire selon cinq grands types d'occupation, soit les périmètres d'urbanisation, les activités industrielles, la villégiature, le milieu rural ainsi que les activités récréatives extensives et les territoires forestiers. Chacun de ces milieux fait l'objet d'une brève description afin d'y faire ressortir leurs principales caractéristiques.

### Les périmètres d'urbanisation

Deux périmètres d'urbanisation occupent le territoire de la Ville, soit celui du secteur de Sainte-Véronique, appelé le noyau villageois, et celui du secteur de L'Annonciation, appelé le secteur centre-ville.

Le périmètre d'urbanisation du noyau villageois (secteur de Sainte-Véronique), d'une superficie de 223 hectares, est localisé à l'ouest du Lac Tibériade. Ce dernier est accessible par le boulevard Lafontaine, route collectrice qui relie le noyau villageois à la Route 117. Ce périmètre d'urbanisation se distingue par son caractère champêtre, la présence d'un regroupement de bâtiments à vocation résidentielle et quelques bâtiments à vocation commerciale, de produits d'utilisation courante et de services généraux.

Reconnu comme Village-relais par le ministère de Transports du Québec, le noyau villageois de Sainte-Véronique offre, avec l'aide de ses commerçants, une diversité de services et un lieu d'arrêt agréable et sécuritaire. Ce Village-relais offre aux voyageurs des attraits touristiques, culturels et naturels, des aménagements de qualité et un environnement à leur image, donnant ainsi le goût aux visiteurs de prolonger leur séjour.

Le périmètre d'urbanisation du centre-ville (secteur de L'Annonciation), d'une superficie de 409.5 hectares, est localisé au sud-ouest de la Rivière Rouge. Le centre-ville de Rivière-Rouge se distingue par son caractère plus urbain où l'on retrouve la plus forte densité d'occupation du territoire, tant résidentielle, commerciale qu'institutionnelle. On y retrouve notamment plusieurs établissements à caractère régional, dont un centre hospitalier, un centre sportif et culturel, un bâtiment regroupant certains services administratifs de la MRC d'Antoine-Labelle, plusieurs écoles, plusieurs commerces offrant des produits et services, tant locaux que régionaux.

### Accès au centre-ville

L'accès principal au centre-ville du secteur de L'Annonciation se fait, en ce moment, par la Route 117. La route de contournement, actuellement en construction, apportera un défi quant à l'accessibilité et la visibilité des commerces du centre-ville.

Figure 2 – Porte d'entrée du secteur de L'Annonciation, Route 117



Source : Urbacom 2010

### Activités industrielles

Les activités industrielles de Rivière-Rouge se retrouvent principalement aux abords de la Route 117, à proximité des deux périmètres d'urbanisation. Plus précisément, on retrouve un pôle industriel local dans le secteur de Sainte-Véronique, ce dernier étant situé entre le noyau villageois et la Route 117.

À proximité du périmètre du secteur de L'Annonciation, on y retrouve trois types de pôles industriels, le premier, de nature plus légère, se situe à l'entrée sud de la nouvelle route de contournement de la 117. Le second, aux abords du chemin de la Macaza, est destiné à des industries susceptibles de créer un niveau de nuisance plus élevé. Une concentration de carrières et sablières y est déjà implantée. Le troisième se trouve à l'extrémité sud du territoire, le long de la Route 117. C'est à cet endroit que se trouve le site d'enfouissement technique de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge. C'est également ce secteur que la MRC d'Antoine-Labelle a identifié comme étant un site industriel d'importance régionale.

### La villégiature

Le territoire de Rivière-Rouge comporte plusieurs secteurs de villégiature composés principalement de résidences secondaires, mais également de résidences permanentes (villégiateurs devenant des résidents permanents). Les nombreux lacs, la rivière Rouge et un milieu naturel offrant des perspectives visuelles intéressantes représentent des critères de choix auprès des villégiateurs. Ces secteurs de villégiature se sont traditionnellement développés en bordure des lacs, mais également en deuxième couronne, soit les emplacements situés à proximité des terrains riverains.

### Le milieu rural

On désigne le milieu rural, composé notamment des terres agricoles protégées, comme étant l'espace situé entre les milieux plus urbanisés (les périmètres d'urbanisation) et les pourtours des lacs (la villégiature). Cet espace occupe une très grande superficie du territoire et regroupe plusieurs usages complémentaires à l'habitation, soit les commerces, les industries et/ou les activités récréatives. Cette diversification d'usages

occasionne, dans certaines parties du territoire, une incompatibilité entre certains d'entre eux et le voisinage. Tel est le cas des anciens sites d'extraction et d'enfouissement, des sites d'extraction actifs et de l'utilisation des cours avant à des fins d'entreposage. Plusieurs terrains privés font l'objet d'une activité forestière non négligeable, ce qui, parfois, dégrade la qualité des paysages et est peu compatible avec les activités récréotouristiques et de villégiatures environnantes.

### **Les activités récréatives extensives et les territoires forestiers**

Localisées sur la partie nord du territoire, au pourtour du Réservoir Kiamika, les activités récréatives extensives représentent des espaces utilisés actuellement à des fins récréatives et de conservation (ex. : camping rustique, pêche, baignade, etc.). Caractérisé par un milieu naturel de très grande qualité, ce secteur est appelé à devenir une destination d'activités de plein air et un lieu familial recherché.

Les territoires forestiers, situés à l'ouest et au nord, comprennent les terres du domaine public où l'on pratique l'exploitation des ressources (coupes commerciales) et protège certaines espèces fauniques (cerf de Virginie, sauvagine). Vu sa vocation, ce secteur représente l'un des moins densément occupés.

## **4.3 LES RÉSEAUX DE SERVICES ET LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT D'ÉNERGIE**

### **Réseaux d'aqueduc et d'égout**

Présentement, les deux périmètres d'urbanisation sont desservis par un réseau d'aqueduc. Pour le secteur de Sainte-Véronique, l'eau potable est puisée d'un puits appartenant à la ville et pour celui du secteur de L'Annonciation, il y a trois sources d'alimentation d'eau potable : un puits appartenant à la Ville, un puits privé au développement Perrier et une source appartenant à la compagnie *Aqueduc Bellevue*, située dans le développement Charrette. Concernant le réseau d'égout sanitaire, celui-ci dessert seulement une partie du périmètre d'urbanisation du secteur de L'Annonciation.

### **Transport d'énergie et réseaux de transmission**

Une ligne de transport d'énergie électrique traverse la municipalité du nord au sud. Celle-ci traverse la Rivière Rouge à la hauteur de l'intersection du chemin des Chevreuils et du chemin Francisco. Elle traverse également la Route 117 à l'est de la Montée du Lac Marsan.

## **4.4 ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES**

### **Zones inondables**

Le territoire comporte une zone inondable le long de la rivière Rouge, celle-ci représente une superficie approximative de 120 hectares. En vertu de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables adoptée en 1987 et révisée en 2005, le schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle a déterminé les zones d'inondation et établit les règles minimales que les règlements municipaux devront intégrer.

### **Zones sujettes à des mouvements de sols**

À des fins de protection, la Ville préconise que tout talus adjacent à une rivière ou situé à moins de 30 mètres d'une rivière, composé de sol meuble dont la pente moyenne excède 25 %, soit considéré à risque par la réglementation d'urbanisme.

### Milieus humides

Selon les données préparées par la MRC d'Antoine-Labelle, on retrouve plusieurs milieux humides sur l'ensemble du territoire municipal. Ils se situent principalement en bordure des lacs et des méandres. Tous les milieux humides, incluant ceux que l'on ne répertorie pas sur le plan des zones de contraintes naturelles et anthropiques, devront être soumis aux dispositions de protection des milieux humides prévues par la MRC.

### Frayères

Tel qu'illustré au *Plan 3*, on dénombre huit (8) frayères sur le territoire municipal. De ce nombre, deux (2) d'entre elles sont situées sur des terres privées et six (6) sur des terres publiques. Afin de protéger ces milieux sensibles, des dispositions normatives particulières sont prévues afin de limiter les impacts de certains travaux à proximité de ces sites.

## 4.5 CONTRAINTES ANTHROPIQUES

Afin de limiter les impacts générés par les activités et immeubles suivants :

- Les établissements de production animale;
- Lieux affectés à la gestion des matières résiduelles;
- Les sites d'extraction;
- L'approvisionnement en eau potable;
- Les dépôts en tranchée;
- Les lieux de traitement des boues de fosses septiques par lagunage;
- Les sentiers de motoneige et de VHR;
- La protection de certains corridors routiers.

Certaines dispositions normatives seront introduites au règlement numéro 182 relatif au zonage afin d'assurer une cohabitation harmonieuse de celles-ci avec celles situées à proximité.

**Plan 3.1 – Zone de contraintes naturelles et anthropiques (secteur nord)**

**Plan 3.2 – Zone de contraintes naturelles et anthropiques (secteur sud)**



## 5 SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES ET DES ENJEUX PARTICULIERS

### 5.1 MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE

Faisant suite à l'analyse et à la lecture de l'ensemble des composantes du territoire, ce chapitre fait la synthèse des **constats ou problématiques** observés et identifie les principaux **enjeux**. Ces derniers découlent du processus participatif qui a mené à l'élaboration d'un **diagnostic urbanistique**, adopté au mois d'octobre 2010, accompagné d'un **tableau synthèse** illustrant les problématiques et enjeux retenus concernant les différents volets identifiés par la Ville.

### 5.2 RÉSUMÉ DU DIAGNOSTIC URBANISTIQUE

Les forces et défis relatifs aux thèmes prioritaires identifiés par la Ville, que l'on retrouve au document intitulé « diagnostic urbanistique », se résument comme suit :

THEMES PRIORITAIRES
L'impact projeté de la relocalisation de la Route 117; L'évolution de la Ville qui met en évidence ses forces et faiblesses; Le développement économique; Capacité d'accueil, tourisme et villégiature; L'environnement; Les milieux naturels et leur évolution; Le paysage; Le transport; Les équipements et services; L'habitat, cadre bâti et patrimoine bâti; L'équilibre social/profil sociodémographique; L'impact des fusions municipales; Bilan : les opportunités et les contraintes du territoire.

### 5.3 L'IMPACT PROJÉTÉ DE LA RELOCALISATION DE LA ROUTE 117

La Route 117 est le principal axe de transport routier entre les régions de Montréal, des Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue. Actuellement, son débit journalier atteint les 10 000 véhicules sur le tronçon de Rivière-Rouge. Les véhicules en transit représentent près de 80 %, tandis que 14 % du trafic quotidien effectue un arrêt à Rivière-Rouge. La proportion de véhicules lourds sur la 117 atteint 14,3 % en semaine, mais seulement 3,4 % la fin de semaine. Le tableau suivant a été produit par Transport Québec et reflète la progression estimée du trafic quotidien sur le tronçon de la Route 117 dans le secteur de la Ville.

ESTIMATION DES DEBITS JOURNALIERS SUR LA 117, VILLE DE RIVIERE-ROUGE			
	2001	2008	2018
Débit journalier moyen annuel	7 880	9 750	13 250
Débit journalier moyen estival	10 550	13 050	17 750

Les forces et les défis de l'impact projeté de la relocalisation de la Route 117 se résument comme suit :

FORCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure routière qui répond à la fois aux besoins d'une majorité d'utilisateurs (véhicules en transit) et à l'augmentation des débits journaliers actuels et projetés;</li> <li>• Diminution substantielle du trafic de transport sur la rue principale;</li> <li>• Amélioration significative des aspects reliés à la sécurité (piétons, cyclistes), à la fonctionnalité (dynamisme et activités commerciales) de la rue L'Annonciation et à la qualité de vie de ce secteur de la Ville;</li> <li>• Infrastructure routière représentant une opportunité qui va permettre d'optimiser le positionnement, le dynamisme et le développement du plein potentiel d'un sous-centre régional de commerce et service.</li> </ul>
DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et mettre en valeur les attraits de la rue L'Annonciation (image distinctive, signalisation, qualité du cadre bâti, positionnement, qualité et diversité commerciale, aménagement paysager, etc.);</li> <li>• Accompagner et soutenir tous les commerçants avant, pendant et après la période de transition, lors de la construction de la nouvelle voie de contournement (relocalisation possible aux endroits stratégiques de certains commerçants, dont la majorité de leur clientèle étant celle du trafic de transit);</li> <li>• Réévaluer et optimiser le type d'usage riverain à la nouvelle voie de contournement, de façon à assurer une complémentarité avec les usages existants des secteurs environnants (usage de conservation, récréatif, commercial aux endroits stratégiques, etc.).</li> </ul>

#### 5.4 L'ÉVOLUTION DE LA VILLE QUI MET EN ÉVIDENCE SES FORCES ET FAIBLESSES

Le chemin de fer arriva à L'Annonciation en 1904, mais ce n'est qu'en 1940 que la région sera reliée à Montréal avec l'ouverture de la route nationale. L'industrie du tourisme et l'industrie forestière prendront alors leur essor. Dans les années 60, l'ouverture du centre hospitalier crée plusieurs emplois et permet au village de L'Annonciation de devenir le sous-centre régional des environs. Depuis les années 80, la population totale de la Ville ne cesse de décroître. Les pertes et/ou diminutions d'emplois au centre hospitalier et dans le domaine de l'exploitation forestière ont freiné les élans de croissance observés précédemment. Malgré la fusion de 2002, certains citoyens se considèrent toujours résidents des anciennes municipalités.

Les forces et les défis de l'évolution de la Ville se résument comme suit :

FORCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'un centre hospitalier régional et d'autres établissements gouvernementaux et proximité d'établissements générateurs d'emplois (centre correctionnel de La Macaza);</li> <li>• Localisation géographique stratégique (mi-chemin entre Mont-Tremblant et Mont-Laurier);</li> <li>• Présence et proximité d'attraits naturels (rivière Rouge, Réservoir Kiamika);</li> <li>• Proximité d'attraits régionaux, tels que l'aéroport international de Mont-Tremblant (localisé à La Macaza), la station touristique internationale de Mont-Tremblant, la Réserve faunique de Papineau-Labelle;</li> <li>• Un village composé d'une diversité de commerces et de services, d'offre résidentielle variée et de bâtiments et équipements communautaires (aréna, parc, piscine extérieure);</li> <li>• Structure administrative regroupée (régie intermunicipale des déchets de la Rouge, service incendie de Rivière-Rouge).</li> </ul>
DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir une image distinctive et promouvoir le sentiment d'appartenance à la nouvelle Ville de Rivière-Rouge (positionnement régional, intégration des quartiers);</li> <li>• Identifier et promouvoir les interventions susceptibles de faire évoluer la Ville dans son développement (activités structurantes génératrices d'emplois);</li> <li>• Adopter une stratégie municipale pour accroître la population (politique d'habitation adaptée aux réalités socio-économiques et sociodémographiques du milieu).</li> </ul>

## 5.5 LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

L'analyse des statistiques économiques de 2006 permet de constater les faits saillants suivants :

	RIVIERE-ROUGE	MRC D'ANTOINE-LABELLE
<b>TAUX D'ACTIVITE</b>	<b>49 %</b>	55 %
<b>TAUX D'EMPLOIS</b>	<b>45 %</b>	49 %
<b>TAUX DE CHOMAGE</b>	7,5 %	<b>10,6 %</b>
<b>REVENU TOTAL MOYEN</b>	23 423 \$	<b>25 391 \$</b>

### 5.5.1 LE SECTEUR PRIMAIRE

Le nombre d'emplois liés au secteur primaire (agriculture et ressources naturelles) représente 5,5 % de la population de Rivière-Rouge. Les établissements agricoles sont peu rentables, les zones agricoles de maintien sont constituées des terres peu propices à l'agriculture. L'exploitation forestière est toujours dominante, mais peu intensive malgré la forte présence de l'industrie de transformation du bois. Depuis quelques années, l'industrie de l'horticulture prend de l'ampleur sur le territoire municipal.

Les forces et les défis du secteur primaire se résument comme suit :

<b>FORCES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'entreprises horticoles dynamiques (serre de la Vallée, serre Frank Zyromski);</li> <li>• Présence sur le territoire et/ou à proximité d'entreprises spécialisées en produits agricoles (produits d'acériculture);</li> </ul>
<b>DEFIS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doter la Ville d'une infrastructure qui permet d'assurer une visibilité et la promotion des produits horticoles et/ou agricoles de la région (marché public);</li> <li>• Attirer et faciliter la venue d'un centre de formation de la main-d'œuvre spécialisée (agricole, forestier, autres).</li> </ul>

### 5.5.2 LE SECTEUR SECONDAIRE

Le nombre d'emplois liés au secteur secondaire (transformation, construction et fabrication) représente 12,9 % de la population de Rivière-Rouge. Il y a actuellement sept (7) secteurs industriels sur le territoire municipal, la plupart de ces secteurs étant occupés par des établissements de l'industrie de la construction. Malgré le ralentissement de l'industrie du bois, les établissements de l'industrie de la transformation du bois sont encore présents.

Les forces et les défis du secteur secondaire se résument comme suit :

FORCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'industries de transformation de bois et d'entreprises de construction;</li> <li>• Offre, prix des terrains et taux de taxation concurrentiels destinés à des usages ou à des fins de transformation des matières premières;</li> <li>• Proximité d'infrastructures routières (Route 117) et aéroportuaires (aéroport international de Mont-Tremblant, localisé à La Macaza).</li> </ul>
DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter une stratégie de développement industriel adapté aux réalités économiques locales et régionales (positionnement, critères de localisation, types d'industrie, assistance technique et financière);</li> <li>• Soutenir les services dédiés aux entreprises (formation, support administratif et/ou informatique).</li> </ul>

### 5.5.3 LE SECTEUR TERTIAIRE

Le nombre d'emplois liés au secteur tertiaire (ventes et services) représente 81,6 % du total des emplois, dont 34 % sont dans le domaine de la vente et des services et 14 % sont dans le secteur de la santé. La présence d'équipements gouvernementaux (centre hospitalier) ainsi que l'attribution d'un sous-centre régional expliquent la forte dominance de ce secteur. De plus, la proximité du centre correctionnel de La Macaza contribue à la création d'emplois dans ce domaine.

Les forces et les défis du secteur tertiaire se résument comme suit :

FORCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'un sous-centre régional de service, récemment réaménagé, comprenant une structure commerciale artérielle et d'appoint offrant des biens et des services à une clientèle locale et régionale;</li> <li>• Présence d'un centre hospitalier régional et d'établissements de services sociaux;</li> <li>• Offre de terrains disponibles pour des commerces de grandes surfaces;</li> <li>• Présence d'attraits naturels et équipements (rivière Rouge, parc linéaire, aréna, écoles).</li> </ul>
DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre et promouvoir les efforts et interventions reliés à la revitalisation de la rue de L'Annonciation;</li> <li>• Attirer des nouveaux investisseurs et entreprises commerciales générateurs d'emplois et de retombées économiques pour la communauté;</li> <li>• Évaluer les opportunités de diversification de l'économie locale et régionale (en adoptant un plan stratégique de développement de la Vallée de la Rouge).</li> </ul>

## 5.6 CAPACITÉ D'ACCUEIL, TOURISME ET VILLÉGIATURE

Le développement touristique de Rivière-Rouge est étroitement lié à celui de la région des Hautes-Laurentides et du secteur du Mont-Tremblant. Dans la MRC d'Antoine-Labelle, en 2009, 584 unités d'hébergement étaient disponibles. Leur taux d'occupation moyen est de 36,3 % et les recettes totales générées par ceux-ci sont de l'ordre de 6,7 M\$. Entre les recettes de 2008 et 2009, il y a eu une diminution de 7,6 %, ainsi qu'une baisse des prix moyens de 6,1 %. Les principales dépenses des touristes récréatifs sont reliées au domaine de la pêche (35 %) et des activités de plein air (33 %). L'industrie récréotouristique génère 7 % des emplois totaux dans la MRC. Aujourd'hui, les villégiateurs sont présents pendant toute l'année, profitant de la dizaine de secteurs de villégiature (à proximité des lacs et de la rivière Rouge) et du dynamisme du camping municipal de Sainte-Véronique (Lac Tibériade).

Les forces et les défis du tourisme et de la villégiature se résument comme suit :

FORCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence et proximité de nombreux attraits naturels propre à la région (forêts, montagnes, lacs et la rivière Rouge);</li> <li>• Présence et proximité de nombreux attraits récréotouristiques (pôle touristique du Réservoir Kiamika, Village-relais, camping municipal de Sainte-Véronique, parc linéaire Le P'tit Train du Nord, la Zec Maison de Pierre, la Réserve Rouge Matawin, aéroport international de Mont-Tremblant (La Macaza), Réserve faunique Papineau-Labelle, Parc du Mont-Tremblant, Station touristique du Mont-Tremblant, sentiers récréatifs motorisés et non motorisés, golfs;</li> <li>• Accessibilité à des terrains destinés à des fins de villégiature (coûts des terrains de villégiature abordables).</li> </ul>
DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compiler toutes données pertinentes reliées à l'accueil, aux touristes et aux villégiateurs (origine-destination, profil des visiteurs, statistiques d'achalandage, sondage d'opinion sur le passage à Rivière-Rouge et sa région, besoins et attentes, sites d'intérêts, etc.);</li> <li>• Définir et promouvoir, avec l'ensemble des intervenants du milieu touristique local et régional, une vision et des stratégies adaptées au profil de la clientèle actuelle et recherchée;</li> <li>• Offrir aux visiteurs une expérience touristique originale, de grande qualité et représentative des valeurs de la communauté (référence : reportage de l'émission télévisuelle «La petite séduction» de Radio-Canada);</li> <li>• Soutenir et promouvoir toutes interventions susceptibles d'optimiser les secteurs de villégiatures et touristiques (qualité de l'eau des lacs et cours d'eau, préservation des paysages).</li> </ul>

## 5.7 L'ENVIRONNEMENT, LES MILIEUX NATURELS ET LEUR ÉVOLUTION, LE PAYSAGE

Tel qu'illustré sur le *Plan 3*, le territoire de Rivière-Rouge est constitué de trois grandes entités physiographiques, soit le secteur montagneux (nord du territoire), la vallée de la Rouge (secteur L'Annonciation, Marchand et Sainte-Véronique) et le plateau intermédiaire (sud du territoire). Les terres publiques représentent environ 41 % du territoire (Réservoir Kiamika). L'élément naturel dominant est sans aucun doute la Rivière Rouge et ses rapides. Ses rives sont sujettes aux inondations et aux crues printanières. Le Réservoir Kiamika et le Lac Tibériade sont les plans d'eau les plus imposants de la Ville. De nombreuses frayères parsèment les rivières du territoire. Les terres sont surtout constituées de sables et limon (faible fertilité et haut niveau d'acidité). Le territoire est recouvert sur une grande partie d'un couvert forestier dense (résineux et feuillu), où habite une grande population de petit gibier et de faune ongulée (cerf de Virginie).

Les forces et les défis de l'environnement et des milieux naturels se résument comme suit :

### FORCES

- Le milieu naturel de Rivière-Rouge offre une diversité de paysages montagneux et ruraux et des points de vue exceptionnels;
- Présence de la Société de développement du Réservoir Kiamika permettant le développement et la mise en valeur du plein potentiel de cette partie du territoire;
- Présence et proximité de nombreuses richesses naturelles propres à la région (forêts, montagnes, lacs et la rivière Rouge).

### DEFIS

- Promouvoir l'expansion de la villégiature tout en respectant le paysage, les lacs et cours d'eau;
- Protéger les milieux sensibles liés à la déviation de la Route 117;
- Mettre en valeur les entrées de la Ville (affichage, visibilité, attraction, image);
- Assurer une cohabitation harmonieuse des usages de la forêt (industrie du tourisme et forestière);
- Définir, protéger et promouvoir les aires d'hivernation du cerf de Virginie, le long des routes et à proximité des habitations;
- Promouvoir les aménagements permettant d'accéder à la rivière Rouge le long de la piste cyclable.

## 5.8 LE TRANSPORT, LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES

La Route 117 constitue le seul axe du réseau routier supérieur. La Route 321 et le chemin de la Macaza sont les deux collectrices intermunicipales, tandis que le chemin McCaskill est la seule voie ayant l'appellation de collectrice locale.

Depuis quelque temps, un service d'autobus permet à la population d'effectuer un aller-retour à Mont-Tremblant, et même jusqu'à Saint-Jérôme. Le service des incendies couvre l'ensemble du territoire de la Ville et dispose de deux casernes. Le service de police est assuré par la Sûreté du Québec, dont le poste est situé à Mont-Laurier, ainsi qu'un poste relais au centre-ville de Rivière-Rouge.

Les forces et les défis du transport, des équipements et des services se résument comme suit :

FORCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relocalisation de la Route 117;</li> <li>• Centre hospitalier;</li> <li>• Parc linéaire Le P'tit Train du Nord;</li> <li>• Centre sportif et culturel;</li> <li>• École primaire et secondaire (1<sup>er</sup> cycle).</li> </ul>
DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficier de l'opportunité qu'offre la relocalisation de la Route 117 afin de doter Rivière-Rouge d'une vitrine accueillante, dynamique et de grande qualité (certains terrains adjacents à la nouvelle Route 117);</li> <li>• Développer autour du centre hospitalier, des équipements et services complémentaires en matière de soins de santé et services sociaux;</li> <li>• Embellir et mettre en valeur les attraits aux abords du parc linéaire;</li> <li>• Cibler et offrir des équipements communautaires et services adaptés aux besoins du milieu (centre de formation professionnelle, 2<sup>e</sup> cycle de l'école secondaire).</li> </ul>

## 5.9 L'HABITAT, CADRE BÂTI ET PATRIMOINE BÂTI

On compte 2 025 logements résidentiels dans la Ville de Rivière-Rouge, dont 72,5 % des logements sont de type individuel, 67 % des occupants sont propriétaires de leurs logements et 79 % des logements ont été construits avant 1986. On compte un grand nombre de loyers à prix modique, surtout dans le secteur de L'Annonciation. En 1995, la municipalité du village de L'Annonciation a adopté un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour son noyau villageois ainsi qu'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). L'ancienne gare du village de L'Annonciation a subi une transformation majeure et est maintenant occupée par la Société de développement commercial, un bureau d'information touristique ainsi qu'un centre d'exposition ouvert toute l'année.

Les forces et les défis de l'habitat, du cadre bâti et du patrimoine bâti se résument comme suit :

FORCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En matière de typologie de logement, l'offre est variée (logements individuels et multiples)<sup>2</sup>;</li> <li>• Présence de bâtiments patrimoniaux à préserver et à mettre en valeur.</li> </ul>
DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les préoccupations et enjeux municipaux en matière d'habitation (politique d'habitation);</li> <li>• S'assurer d'une offre de logements suffisante en quantité et en diversité<sup>3</sup>;</li> <li>• Faciliter l'accès au logement à des clientèles particulières : familles monoparentales, personnes âgées, handicapées, à faible revenu ou sans abri<sup>3</sup>;</li> <li>• S'assurer de la sécurité et de la salubrité des logements<sup>3</sup>;</li> <li>• Encourager l'entretien et l'embellissement des propriétés<sup>3</sup>;</li> <li>• Promouvoir la préservation des bâtiments patrimoniaux.</li> </ul>

2 : Les données disponibles consultées ne permettent pas d'établir si l'offre actuelle (type, qualité, nombre) en matière de logement est adéquate et répond aux besoins actuels et futurs de cette agglomération.

3 : Source : L'habitation, guide d'intervention; réalisé par la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire du ministère des Affaires municipales, Les publications du Québec 1992.

### 5.10 L'ÉQUILIBRE SOCIAL / PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

La population de Rivière-Rouge s'établissait, selon le recensement de Statistique Canada de 2006<sup>1</sup>, à 4 625 habitants, soit 11,7 % de la population totale de la MRC d'Antoine-Labelle. De 1986 à 2006, la population a connu une **baisse de 4,3 %**, tandis que celle de la MRC s'est accrue de 13 %. Selon les études et la tendance décroissante actuelle, la population de Rivière-Rouge sera, **en 2031, de 3 960 habitants**. La population âgée de **45 à 64 ans** est la plus représentée, avec **56 %** des habitants de Rivière-Rouge (comparativement à 52 % pour la population de la MRC et à 43 % pour la province du Québec). L'âge médian est plus élevé que la moyenne de la région, avec **48,4 ans** comparativement à 46,3 ans pour la MRC et à 41 ans pour la province. Pour la scolarité de la population, **59,5 %** de la population de 15 ans et plus n'a aucun certificat ou diplôme postsecondaire.

Les forces et les défis du profil sociodémographique se résument comme suit :

FORCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'équipements et services propres à un sous-centre régional de service;</li> <li>• Attraits naturels et équipements et activités de plein air;</li> </ul>
DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attirer et faciliter la venue et l'intégration de nouveaux résidents permanents (jeunes familles, villégiateurs – résidents permanents)</li> <li>• Promouvoir et mettre en place des établissements et services reliés à la formation de la main-d'œuvre;</li> <li>• Offrir un milieu de vie attrayant et dynamique (emplois, qualité des parcs et services, offre en matière culturelle et de divertissement, diversité commerciale qui répond aux besoins et attentes de la population).</li> </ul>

<sup>1</sup> : Une révision des données statistiques a été effectuée le 27 juin 2008 (voir annexe B)

### 5.11 L'IMPACT DES FUSIONS MUNICIPALES

La fusion municipale de 2002 a permis une meilleure desserte en services à la population des anciennes municipalités constituant la Ville de Rivière-Rouge. Elle a aussi donné un second souffle au centre-ville du secteur de L'Annonciation. Cependant, la fusion n'a pas freiné la perte de population. Certains citoyens ressentent toujours leur appartenance aux anciennes municipalités.

Les forces et les défis de la fusion municipale se résument comme suit :

<b>FORCES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'une nouvelle structure administrative et organisationnelle qui permet de renforcer son positionnement au plan régional;</li><li>• Regroupement des services auprès des citoyens (efficacité, économie d'échelle).</li></ul>
<b>DEFIS</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier et promouvoir l'ensemble des attraits et potentiels de développement qu'offre la nouvelle Ville;</li><li>• Créer un sentiment de fierté et d'appartenance aux citoyens de la nouvelle Ville;</li><li>• Attirer de nouveaux investisseurs, de nouveaux projets structurants.</li></ul>

## 5.12 LE BILAN : IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT, ACCOMPAGNÉES D'ENJEUX ET RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES

Le bilan de la situation actuelle, soit l'identification des opportunités et des contraintes liées au développement, accompagnées d'enjeux et de recommandations préliminaires, se résume comme suit :

OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relocalisation de la Route 117;</li> <li>• La création de la nouvelle Ville de Rivière-Rouge (fusion de 2002);</li> <li>• Poursuite du réaménagement de la rue de L'Annonciation;</li> <li>• Optimisation du potentiel d'un sous-centre régional;</li> <li>• Mise en valeur des attraits naturels et équipements récréotouristiques.</li> </ul>
CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement économique fragile;</li> <li>• Décroissance et vieillissement de la population résidente;</li> <li>• Baisse d'achalandage et d'occupation au plan touristique;</li> <li>• Résistance au changement (sentiment d'appartenance à la nouvelle Ville par certains citoyens);</li> <li>• Stratégie commerciale et industrielle non définie.</li> </ul>
ENJEUX ET RECOMMANDATIONS PRELIMINAIRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doter la Ville d'une vision et d'une image propres aux attentes et besoins de sa population;</li> <li>• Adopter un plan stratégique de développement et de promotion pour la nouvelle Ville;</li> <li>• Adopter une stratégie commerciale, industrielle et touristique pour l'ensemble du territoire;</li> <li>• Adopter une politique d'habitation;</li> <li>• Adopter des principes et valeurs au plan environnemental;</li> <li>• Adopter et promouvoir la formation de la main-d'œuvre;</li> <li>• Mettre en place des actions concrètes afin d'accroître la population résidente;</li> <li>• Définir les usages le long de la déviation de la Route 117 et des entrées de la Ville (usage de conservation, récréatif, commercial aux endroits stratégiques, etc.);</li> <li>• Associer les commerçants à une réflexion visant à maximiser les opportunités liées à la déviation de la Route 117;</li> <li>• Adopter des programmes d'aide à la rénovation;</li> <li>• Actualiser le programme particulier d'urbanisme (secteur de L'Annonciation);</li> <li>• Appliquer le programme d'implantation et d'intégration architecturale de façon à préserver le cachet architectural du centre-ville;</li> <li>• Consolider les secteurs de villégiature existants.</li> </ul>

### 5.13 CONSTATS/PROBLEMATIQUES ET ENJEUX

Les forces et défis identifiés au diagnostic urbanistique ont permis de faire ressortir les principaux éléments de la problématique et les enjeux en matière d'aménagement du territoire. Pour traduire ces mêmes forces et défis en composante d'un plan d'urbanisme, ces problématique et enjeux sont illustrés selon les huit (8) volets suivants :

- Transport et infrastructures;
- Noyau urbain (secteur de L'Annonciation);
- Noyau villageois (secteur de Sainte-Véronique);
- Villégiature;
- Environnement;
- Agriculture et foresterie;
- Attractions et équipements touristiques;
- Commerces artériels et industries.

Les tableaux 10.1 et 10.2 traduisent les principaux constats et enjeux.

**Tableau 10.1 – Constats et enjeux du territoire**

**Tableau 10.2 – Constats et enjeux du territoire**



## **6 LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES STRATÉGIES D'INTERVENTION**

Les grandes orientations d'aménagement constituent des cibles devant guider le développement futur du territoire municipal. Dans le cadre du présent chapitre, les grandes orientations d'aménagement ont été élaborées en fonction des trois éléments suivants, à savoir :

- les grandes orientations visées au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle;
- les commentaires et recommandations exprimés par les différents participants aux groupes de travail;
- les problématiques identifiées par le présent document.

Ce chapitre présente les grandes orientations d'aménagement du territoire de Rivière-Rouge. Des stratégies proposées viennent en préciser la teneur. L'ordre de présentation est aléatoire, toutes les grandes orientations étant d'égale importance. Le tableau suivant vient illustrer les grandes orientations d'aménagement au plan régional et local, accompagnées des stratégies d'intervention appropriées.

**Tableau 11.1 – Les grandes orientations d'aménagement du territoire et les stratégies d'intervention**

**Tableau 11.2 – Les grandes orientations d'aménagement du territoire et les stratégies d'intervention**

**Tableau 11.3 – Les grandes orientations d'aménagement du territoire et les stratégies d'intervention**



## **7 CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE**

### **7.1 CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE**

Le concept d'organisation spatiale vise à structurer le territoire en répondant aux objectifs de développement et aux orientations de la Ville de Rivière-Rouge. Celui-ci traduit schématiquement l'organisation générale projetée des grandes vocations et leurs interrelations.

### **7.2 IDENTIFICATION DES GRANDS PÔLES D'ACTIVITÉS ET/OU ATTRAITS STRUCTURANTS**

Le concept d'organisation spatiale prévoit quatre pôles d'activités et/ou attraits touristiques structurants sur le territoire de Rivière-Rouge, soit des attraits naturels soit des équipements particuliers (commerces, infrastructures récréotouristiques). La présente stratégie est d'inviter le visiteur à découvrir les particularités de ces attraits, il aura le loisir de s'arrêter, de s'amuser tout en découvrant les attraits sous le plan historique, culturel, récréatif ou environnemental. Reliés entre eux par un des axes du corridor panoramique identifié, ou par un lien récréatif à développer, ces attraits seront appelés à devenir des éléments distinctifs propres à la Ville de Rivière-Rouge.

Ces quatre grands pôles d'activités et/ou attraits touristiques structurants sont :

- Le centre-ville
- Le noyau villageois
- Le réservoir Kiamika
- La villégiature

### **7.3 LE CENTRE-VILLE**

Le centre-ville urbain se situe à l'intérieur et aux abords du périmètre d'urbanisation du secteur de l'ancienne municipalité de L'Annonciation. Il regroupe une diversité de fonctions tant résidentielles, commerciales, institutionnelles que récréatives. Bénéficiant du réseau d'aqueduc et d'égout, c'est dans ce secteur que l'on retrouve la plus forte densité d'occupation du sol. Le centre-ville possède un fort potentiel de développement, en considérant, entre autres, la nouvelle voie de contournement de la route 117, son centre hospitalier et son statut de sous pôle régional. Ce dernier se reflétera par l'implantation prioritaire des activités et équipements de rassemblement et d'offre en biens et services destinés aux résidents, villégiateurs, excursionnistes et touristes tels que des commerces liés à la restauration et au tourisme, des services éducationnels, administratifs, de santé et de services sociaux d'envergure régionale. Visant à renforcer son positionnement au niveau régional, le plan d'urbanisme propose de poursuivre les démarches de revitalisation et d'amélioration du cadre physique du centre-ville tant à l'intérieur du périmètre d'urbanisation qu'à ses extrémités, ainsi que la consolidation des développements résidentiels et commerciaux.

Au plan touristique, le centre-ville représente un lieu de rassemblement culturel, historique, commercial et sportif. Ce dernier doit pouvoir offrir la possibilité aux citoyens, villégiateurs, visiteurs, touristes et excursionnistes de se rassembler autour d'une place à

l'image de la Ville. Le présent concept propose une place centrale forte ayant les mêmes caractéristiques que celles de la Ville, soient accueillante, dynamique et d'une grande qualité. Localisée dans un secteur stratégique, cette place centrale est appelée à devenir le point de départ et d'arrivée d'un parcours de découverte des attraits du territoire de Rivière-Rouge mais également des attraits des différents villages de la Vallée de la Rouge. Une signalisation novatrice viendra renforcer l'intérêt de ces parcours culturels et historiques. L'effervescence de la place centrale de Rivière-Rouge créera, ultimement, un potentiel de développement de commerces et services dédiés aux visiteurs, comme par exemple des hôtels, restaurants, boutiques du terroir, un marché public.

#### **7.4 LE NOYAU VILLAGEOIS**

Le noyau villageois se situe à l'intérieur du périmètre d'urbanisation du secteur de Sainte-Véronique ainsi qu'aux abords du Lac Tibériade. Reconnu comme Village-relais et offrant des activités et équipements récréotouristiques, culturels et commerciaux complémentaires au centre-ville, le noyau villageois se trouve à proximité d'un milieu naturel propice aux activités récréatives et de plein air. L'optimisation du plein potentiel du noyau villageois passera par le développement des attraits touristiques situés à proximité, tels que le Lac Tibériade et le camping Sainte-Véronique, le Réservoir Kiamika et ses pourvoiries et les sentiers récréatifs.

Visant à renforcer le rôle de pôle récréotouristique du noyau villageois, le plan d'urbanisme préconise la revitalisation et l'amélioration du cadre physique typique au noyau villageois ainsi que l'amélioration de l'interrelation entre le centre-ville et le site du camping municipal.

#### **7.5 LE RÉSERVOIR KIAMIKA**

Possédant un fort potentiel récréotouristique, le Réservoir Kiamika, localisé au nord du territoire, est géré par la Société de développement du Réservoir Kiamika. Avec ses sentiers récréatifs diversifiés, ses nombreux lacs et cours d'eau, ses montagnes, cette partie de territoire est vouée à des activités récréotouristiques et de conservation. Le plan d'urbanisme priorisera le développement d'un lien récréatif majeur entre cette partie de territoire et le noyau villageois en assurant une desserte suffisante, diversifiée et de grande qualité des sentiers récréatifs, ainsi qu'en élaborant une signalisation distinctive et de qualité.

#### **7.6 LA VILLÉGIATURE**

Les secteurs de villégiature sont majoritairement concentrés en bordure des lacs. Le plan d'urbanisme favorisera un développement de ces secteurs en harmonie avec le milieu naturel ainsi qu'avec les usages jugés plus contraignants situés à proximité des développements résidentiels actuels et projetés. Le paysage naturel de Rivière-Rouge sera privilégié par une approche liée au développement durable ainsi que sur la mise en valeur des milieux naturels et de la protection des bassins versants.

#### **7.7 AXES ET ATTRAITS STRUCTURANTS**

Pour permettre de relier et de mettre en valeur ces pôles d'activités fonctionnels, des axes et des attraits structurants sont prévus dans ce concept d'organisation spatiale. Ces axes et attraits se décrivent comme suit :

##### **7.7.1 CORRIDOR PANORAMIQUE**

Le territoire municipal est traversé par un ensemble d'axes de transport routiers et récréatifs d'importance. En plus de structurer le développement des différents secteurs de la Ville, ces axes représentent la première image que la Ville propose aux visiteurs.

Dans l'optique de mettre en valeur les paysages naturels marquant le territoire municipal, le plan d'urbanisme propose d'apporter des mesures de protection particulières, pour ces différents corridors panoramiques.

Tel qu'illustré au plan 4-*Concept d'organisation spatiale*, les différents corridors panoramiques et attraits structurants de Rivière-Rouge se décrivent comme suit :

- L'axe et les abords de la route 117 (incluant la rue L'Annonciation);
- L'axe et les abords de la route 321;
- L'axe et les abords du chemin de La Macaza;
- L'axe et les abords du chemin de la Rivière Nord;
- L'axe et les abords du parc linéaire ``Le P'tit train du Nord``;
- Les portes d'entrée des différents corridors routiers et récréatifs ;
- Les abords de la rivière Rouge.

#### **7.7.1.1 LA ROUTE 117**

Compte tenu de l'importance de la route 117, étant la porte d'entrée et l'axe routier principal pour la Ville de Rivière-Rouge, le plan d'urbanisme lui accorde une attention particulière en apportant différentes stratégies de planification selon son implantation sur le territoire.

Le projet de la nouvelle voie de contournement de la route 117 constitue le projet prioritaire de la Ville. Ce projet vise à assurer la préservation de sa vocation de transit, à assurer la sécurité des utilisateurs de ce nouvel axe de la route 117 et des utilisateurs de la rue de L'Annonciation. Ce nouveau tracé change considérablement les accès au centre-ville, il permet l'accessibilité à de nouveaux secteurs offrant un potentiel de développement stratégique, tant par leur localisation que par leur grande visibilité. Il est indispensable que le développement de ces secteurs se fasse de façon respectueuse de leur milieu naturel ainsi qu'en complémentarité avec les activités du centre-ville.

Les nouveaux accès créés par la voie de contournement jouent un rôle stratégique dans le développement du centre-ville de la Ville. Les accès au centre-ville possèdent un potentiel de vitrine de grande qualité qui permettra à l'ensemble de la Ville de se doter d'une visibilité et d'une image attractive, accueillante et dynamique.

#### **7.7.1.2 LA ROUTE 321**

La route 321 permet de relier les municipalités de L'Ascension au nord et de Nominique au Sud du territoire de la Ville. La portion située au nord de la route 117 possède un fort potentiel récréotouristique puisqu'elle se situe entre la rivière Rouge et le secteur agricole. Afin de bénéficier de la splendeur des paysages de la rivière Rouge et des terres agricoles, des percées visuelles d'intérêts seront créées à partir de la route. Cet axe permettra aux promeneurs de découvrir le secteur agricole de Rivière-Rouge et de mettre en valeur les bâtiments agricoles qui s'y trouvent.

#### **7.7.1.3 LE CHEMIN DE LA MACAZA**

Localisé à l'est du territoire, le Chemin de La Macaza permet de relier le centre-ville du secteur de L'Annonciation et la municipalité de La Macaza. Considérant qu'il traverse un secteur urbain, périurbain, industriel et rural, cet axe routier offre des paysages diversifiés. Puisqu'il dessert une zone industrielle, où plusieurs sites d'extraction sont déjà implantés, le plan d'urbanisme propose des mesures particulières via sa réglementation d'urbanisme, afin de minimiser les impacts de l'implantation des bâtiments et/ou équipements industriels existants et projetés. L'objectif : offrir, auprès

des visiteurs et utilisateurs provenant de l'aéroport international de Mont-Tremblant, situé à La Macaza, une image de qualité vers le centre-ville.

#### 7.7.1.4 LE CHEMIN DE LA RIVIERE NORD ET LE CHEMIN FRANSISCO

Le chemin de la Rivière Nord, localisé à l'est de la rivière Rouge, permet de relier le centre-ville à la municipalité de L'Ascension et le chemin Fransisco, localisé au nord et à l'est de la rivière Rouge, permet de relier le centre-ville à la municipalité de La Macaza. Situés entre la rivière Rouge et le secteur rural, ces axes routiers offrent des paysages d'intérêts à protéger et/ou à mettre en valeur. Le plan d'urbanisme propose des mesures appropriées, via sa réglementation, afin de permettre aux promeneurs de découvrir ces secteurs d'intérêt du territoire de Rivière-Rouge.

#### 7.7.1.5 L'AXE ET LES ABORDS DU PARC LINEAIRE ``LE P'TIT TRAIN DU NORD``

Le parc régional linéaire ``Le P'tit train du Nord`` sillonne le territoire de Rivière-Rouge dans un axe est/ouest, cette infrastructure est asphaltée (de Mont-Laurier à Labelle) et fait partie de la Route Verte, traverse l'ensemble des MRC des Laurentides et relie Saint-Jérôme à Mont-Laurier. Considéré comme un attrait unique au plan touristique et récréatif, ce parc régional linéaire doit pouvoir offrir une expérience accueillante et enrichissante auprès des utilisateurs. Afin d'atteindre cet objectif, le présent plan d'urbanisme préconise des mesures réglementaires appropriées visant à rendre attrayants les abords de celui-ci.

#### 7.7.1.6 LES PORTES D'ENTRÉE

La Ville de Rivière-Rouge possède trois niveaux de portes d'entrée, soit les portes d'entrée **principales** (la route 117), les portes d'entrée **secondaires** (route 321, le chemin de La Macaza et le chemin de la rivière nord) et les portes d'entrée **récréatives** (parc linéaire Le P'tit Train du Nord). Ces portes d'entrée jouent un rôle stratégique et doivent être planifiées de manière à doter la Ville d'une vitrine accueillante, dynamique et de grande qualité.

##### 7.7.1.1 CORRIDOR PANORAMIQUE DE LA RIVIERE ROUGE

Attrait touristique le plus connu de la région, la rivière Rouge offre une multitude d'opportunités susceptibles d'être mises en valeur. Le plan d'urbanisme propose le développement d'activités récréotouristiques reliées directement ou indirectement à la rivière, tout en limitant les impacts négatifs sur la qualité de l'eau et des paysages.

Spécifiquement, l'identification de ce corridor d'intérêt au plan d'urbanisme a pour objectif la protection et la mise en valeur d'un axe naturel possédant un potentiel floristique, faunique, récréatif, historique et/ou panoramique. La diversité de ces paysages commande une approche adaptée aux milieux. En effet, la rivière Rouge traverse des secteurs boisés, agricoles, urbains et longe le parc linéaire et la route 117. Compte tenu de la proximité de certains sites d'extraction, des dispositions particulières seront intégrées dans la réglementation d'urbanisme afin d'assurer une cohabitation harmonieuse des usages le long de ce corridor riverain.

**Plan 4 – Concept d'organisation spatiale**



## **8 LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET LES DENSITÉS D'OCCUPATION**

### **8.1 LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL**

Les grandes affectations du sol et les densités d'occupation permettent de traduire spatialement les orientations d'aménagement avancées précédemment. Elles ont pour objectif de répartir, à l'intérieur du territoire de la Ville, les différentes utilisations actuelles et projetées du sol. Découlant du concept d'organisation spatiale, les grandes affectations viennent préciser les vocations prioritaires du territoire municipal pour l'utilisation des différents milieux.

Présentées au plan 5, ces affectations viennent préciser la destination future de chacune des aires délimitées qui se décrivent comme suit :

- Affectation agricole prioritaire;
- Affectation agricole de maintien;
- Affectation commerciale artérielle;
- Affectation du centre-ville;
- Affectation du noyau villageois;
- Affectation de conservation;
- Affectation forestière de production;
- Affectation forestière et récréative;
- Affectation forestière et faunique;
- Affectation industrielle;
- Affectation salubrité publique;
- Affectation récréative;
- Affectation résidentielle;
- Affectation rurale;
- Affectation de villégiature;

Ces affectations correspondent en général aux utilisations dominantes ou aux utilisations projetées. Il est important de préciser que toutes les aires d'affectation présentées respectent les objectifs d'aménagement exprimés par l'instance régionale.

On notera que le plan d'affectation des sols n'a pas le degré de précision du plan de zonage, le but étant de prévoir un agencement fonctionnel et cohérent des différentes aires d'affectation et non pas, comme dans le plan de zonage, de délimiter des zones assujetties à des usages et à des normes.

## 8.2 LES DENSITÉS D'OCCUPATION

Pour chacune de ces grandes affectations, une densité d'occupation du sol est prévue. Celle-ci vient préciser la façon dont on entend occuper le territoire. Elle exprime l'intensité d'occupation du sol en établissant un rapport entre les éléments occupants et une unité de territoire. Étant donné que la majeure partie du territoire est constituée soit de milieux forestiers ou agricoles et qu'un réseau d'aqueduc et d'égout dessert la majorité du secteur urbain, la notion de densité présente un caractère très différent selon l'affectation visée. Il existe donc 4 niveaux de densité d'occupation, ces derniers se définissent comme suit :

### Forte densité

Cette densité s'applique qu'à deux endroits sur le territoire municipal, soit le périmètre d'urbanisation du noyau villageois (desservi en partie par l'aqueduc) et le périmètre d'urbanisation du centre-ville (desservi en partie par l'aqueduc et l'égout). On retrouve dans ces secteurs une plus forte concentration d'immeubles résidentiels ou commerciaux. Le nombre de logements pourra atteindre 20 unités par hectare.

### Moyenne densité

Cette densité se retrouve en bordure des principaux lacs du territoire ou le long de certains rangs ou chemins. La superficie minimale des terrains varie approximativement de 3 000 à 4 000 mètres carrés. La densité optimale varie de 2,5 à 5 logements par hectare, établie en fonction de la proximité des plans ou cours d'eau. Le rapport d'occupation au sol (surface des bâtiments sur celui des terrains) y est moindre compte tenu de ces superficies.

### Faible densité

La Ville comporte de grandes superficies de terres boisées privées ou publiques utilisées principalement à des fins forestières. La construction de bâtiments dans ces secteurs est marginale. La densité y est en deçà d'un logement par hectare.

### Densité nulle

La Ville comprend certaines parties de son territoire où aucune habitation ne sera permise.

### 8.3 AFFECTATION AGRICOLE PRIORITAIRE

L'affectation **agricole prioritaire** est attribuée à la partie la plus active de la zone agricole du territoire désignée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LRQ, chap. P41.1). C'est dans cette affectation que l'on retrouve les sols les plus fertiles et où se situe la majorité des exploitations agricoles existantes de la Ville. Cette affectation se localise à un seul endroit sur le territoire, soit dans le Rang Nord-Ouest de Rivière-Rouge entre la route 117 et la ligne de transmission électrique.

L'affectation **agricole prioritaire** nécessite une protection accrue afin de garantir le dynamisme agricole de ce secteur. L'implantation des usages et des activités non agricoles sera fortement limitée afin de ne pas entraver le développement du potentiel agricole de cette affectation.

La Ville entend privilégier la consolidation des espaces vacants. Le tableau suivant illustre l'usage dominant et les usages complémentaires. La densité d'occupation préconisée pour cette affectation est très faible.

<b>Usage dominant</b>
Agriculture
<b>Usages complémentaires</b>
Habitation de très faible densité Récréation extensive Foresterie Extraction
<b>Densité d'occupation</b>
Coefficient d'occupation du sol maximal : 8 %

#### 8.4 AFFECTATION AGRICOLE DE MAINTIEN

L'affectation **agricole de maintien** de la Ville correspond à l'affectation « Agricole de maintien » du schéma d'aménagement de la MRC. Cette dernière est caractérisée par une activité agricole moins forte, une grande partie de cette affectation est sous couvert forestier. La viabilité de ce secteur n'est plus uniquement assurée par une agriculture pratiquée à temps plein. La pression des autres activités n'est pas nécessairement très élevée non plus. La viabilité de cette agriculture passe donc par une complémentarité d'usages accrue.

La foresterie y tient une place encore plus importante et à certains égards on peut s'interroger sur la pertinence des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sur les secteurs plus forestiers.

Bien que la vocation prédominante véhiculée par cette affectation soit l'agriculture, d'autres activités seront encouragées afin de dynamiser cette partie du territoire municipal. Celles-ci varieront selon les particularités des secteurs. Il pourra s'agir d'activités commerciales extensives et à d'autres endroits, d'activités récréatives extensives. La réglementation d'urbanisme comportera toutefois des critères applicables à ces activités de manière à ne pas causer de préjudice aux établissements agricoles qui doivent d'abord être privilégiés.

Le tableau suivant illustre l'usage dominant et les usages complémentaires. La densité d'occupation préconisée pour cette affectation est faible.

<b>Usage dominant</b>
Agriculture
<b>Usages complémentaires</b>
Habitation de très faible densité Commerce extensif Commerce artériel et de quartier Récréation intensive Récréation extensive Industrie légère Industrie lourde Foresterie Extraction Utilités publiques et infrastructures
<b>Densité d'occupation</b>
Coefficient d'occupation du sol maximal : 15 %

## 8.5 AFFECTATION COMMERCIALE ARTÉRIELLE

Cette affectation vise principalement 4 secteurs dont la vocation **commerciale artérielle** est confirmée :

- l'aire commerciale localisée à l'entrée du noyau villageois de Sainte-Véronique, soit à l'intersection du Boulevard Fernand Lafontaine et la route 117;
- l'aire commerciale localisée le long de la route 117, soit entre le noyau villageois et le centre-ville;
- l'aire commerciale localisée à l'entrée sud du centre-ville, soit sur une partie des lots se situant au sud de la route 117 ;
- l'aire commerciale localisée à l'entrée nord du centre-ville, soit à l'intersection de la route 321 et la route 117 (se terminant à la Montée Noël);
- l'aire commerciale localisée à l'entrée sud du centre-ville, soit à l'intersection de la route 117, la nouvelle voie de contournement (117) et la rue de L'Annonciation Sud (se terminant au bâtiment d'IGA).

Par rapport au centre-ville, cette affectation confirme une vocation commerciale orientée vers des établissements nécessitant de grandes superficies de terrain et une clientèle utilisant en majeure partie l'automobile compte tenu de la nature des produits et des services qui y sont offerts.

Le tableau suivant illustre l'usage dominant et les usages complémentaires. La densité d'occupation préconisée pour cette affectation est moyenne.

Usage dominant
Commerce routier et touristique Commerce de vente au détail
Usages complémentaires
Habitation de faible et moyenne densité Service communautaire Service et administration Récréation intensive Utilités publiques et infrastructures
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 30 %

## 8.6 AFFECTATION CENTRE-VILLE

L'affectation **centre-ville** est comprise à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation du secteur L'Annonciation/Marchand identifié au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle. Cette affectation vise principalement la rue de l'Annonciation Nord et Sud et est délimitée au nord par la Montée Noël et au sud par le terrain occupé par le bâtiment d'IGA.

Cette affectation confirme la grande orientation de la mise en valeur du centre-ville. Ce secteur forme un lieu marqué par une utilisation intensive de l'espace, une mixité de fonctions et une concentration de commerces, d'institutions culturelles et de services. L'espace piéton y est important et le stationnement y est majoritairement public. C'est le cœur commercial, institutionnel et culturel de la communauté. Cet espace est desservi, en grande partie, par l'aqueduc et l'égout sanitaire. On y retrouve des établissements requérant de faibles superficies de plancher et de terrain et une forte attractivité (institutions financières, services gouvernementaux, commerces spécialisés, restaurants, services professionnels par exemple).

Le tableau suivant illustre l'usage dominant et les usages complémentaires. La densité d'occupation préconisée pour cette affectation est forte.

<b>Usage dominant</b>
Commerce de vente au détail
<b>Usages complémentaires</b>
Habitation de faible et moyenne densité Service communautaire Service et administration Récréation intensive
<b>Densité d'occupation</b>
Coefficient d'occupation du sol maximal : 40 %

## 8.7 AFFECTATION NOYAU VILLAGEOIS

L'affectation **noyau villageois** est comprise à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation du secteur de Sainte-Véronique identifié au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et reconnu comme Village-relais par le ministère de Transports du Québec.

Localisée à proximité du lac Tibériade et du camping municipal, cette affectation vise principalement le Boulevard Fernand Lafontaine, délimitée au nord par la rue de l'École et au sud par les limites du lot 14A, du Rang 3 (terrain localisé au nord de la route 117).

Les caractéristiques de cette affectation se distinguent par leur caractère champêtre, la présence d'un regroupement de bâtiments à vocation résidentielle de faible et de moyenne densité, quelques bâtiments à vocation commerciale et communautaire. Cet espace représente un lieu de rassemblement social et culturel auprès de la population environnante. Au plan des infrastructures, ce secteur est desservi en grande partie par l'aqueduc et le stationnement y est majoritairement public.

Le tableau suivant illustre les usages dominants et les usages complémentaires proposés. La densité d'occupation préconisée pour cette affectation est forte.

Usages dominants
Commerce de vente au détail Habitation de faible et moyenne densité
Usages complémentaires
Service communautaire Service et administration Récréation intensive
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 40 %

## 8.8 AFFECTATION DE CONSERVATION

Localisée au nord et au nord-est du réservoir Kiamika ainsi qu'au sud-ouest du territoire, l'affectation de **conservation** a été définie afin de protéger les zones présentant un intérêt reconnu sur le plan environnemental. Cette affectation constitue un espace protégé qui a une vocation quasi exclusive et qui doit être orientée en fonction de protéger l'habitat faunique ou l'élément écologique témoin.

Le tableau suivant illustre l'usage dominant et les usages complémentaires proposés. La densité d'occupation préconisée pour cette affectation est très faible.

Usage dominant
Récréation extensive
Usages complémentaires
Commerce connexe lié aux activités de plein air Foresterie
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 4 %

## 8.9 AFFECTATION FORESTIÈRE DE PRODUCTION

L'affectation **forestière de production** est composée essentiellement de terres publiques dont la gestion a été confiée à la MRC d'Antoine-Labelle au printemps 2000. Cette affectation se localise au nord du territoire de Rivière-Rouge. Les activités sont axées vers la pratique de la foresterie et les activités récréatives extensives, comme la chasse, la pêche et le plein air.

Le tableau suivant illustre l'usage dominant et les usages complémentaires proposés. La densité d'occupation préconisée pour cette affectation est très faible.

Usage dominant
Foresterie
Usages complémentaires
Récréation extensive
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 4 %

**8.10 AFFECTATION FORESTIÈRE ET RÉCRÉATIVE**

Cette affectation, localisée sur la partie nord du territoire, se situe surtout sur les terres publiques en bordure des plus importants plans d'eau.

L'affectation **forestière et récréative** vise la promotion d'activités récréatives tout en protégeant le milieu naturel. Ainsi, la Ville exprime sa volonté de promouvoir une activité touristique dans une optique de préservation de l'environnement. Les activités forestières qui y sont autorisées visent à conserver et à reconstituer le couvert forestier existant.

Le tableau suivant illustre l'usage dominant et les usages complémentaires proposés. La densité d'occupation préconisée pour cette affectation est très faible.

Usage dominant
Foresterie
Usages complémentaires
Récréation extensive Récréation intensive
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 4 %

**8.11 AFFECTATION FORESTIÈRE ET FAUNIQUE**

Cette affectation se situe entre le noyau villageois du secteur de Sainte-Véronique et le réservoir Kiamika. Les composantes biophysiques de cette partie du territoire permettent de répondre de façon optimale aux besoins de certaines espèces fauniques. Les activités sont axées vers la pratique de la foresterie et les activités récréatives extensives permettant de mettre en valeur les espèces fauniques présentes.

Le tableau suivant illustre l'usage dominant et les usages complémentaires proposés. La densité d'occupation préconisée pour cette affectation est très faible.

Usage dominant
Foresterie
Usages complémentaires
Récréation intensive Récréation extensive
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 4 %

## 8.12 AFFECTATION INDUSTRIELLE

Cette affectation vise principalement 4 secteurs dont la **vocation industrielle** est confirmée :

- l'aire industrielle localisée à l'ouest du noyau villageois de Sainte-Véronique (lot 18-A) ;
- l'aire industrielle localisée au nord-est du centre-ville. Celle-ci est située sur une partie du Rang Nord-Est Rivière-Rouge au nord-est du chemin Francisco et sur une partie du Rang A de part et d'autre du chemin de La Macaza;
- l'aire industrielle localisée à l'entrée sud du territoire. Cette dernière se situe sur une partie des lots 1 à 5 du Rang Ouest de la Rivière-Rouge. Cette aire industrielle représente un site visé par la Corporation de développement économique de la Rouge et constitue un des sites industriels régionaux identifiés par la MRC d'Antoine-Labelle.

Considérant que chaque aire industrielle possède ses caractéristiques propres en termes de superficies disponibles et de vocations, la réglementation d'urbanisme précise les usages prévus.

Le tableau suivant illustre l'usage dominant et les usages complémentaires. La densité d'occupation préconisée pour cette affectation est moyenne.

Usage dominant
Industriel
Usages complémentaires
Foresterie Utilités publiques et infrastructures Agriculture Extraction
Densité d'occupation
Coefficient d'occupation du sol maximal : 25 %

**8.13 AFFECTATION SALUBRITÉ PUBLIQUE**

L'affectation **salubrité publique** comprend les terrains de la régie intermunicipale des déchets de la Rouge. Cette affectation, contenue au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle, a été ainsi identifiée compte tenu de la présence des équipements sanitaires en place. Les activités et équipements sanitaires seront dirigés prioritairement vers cette affectation et les usages incompatibles y seront interdits.

Le tableau suivant illustre l'usage dominant et les usages complémentaires. La densité d'occupation préconisée pour cette affectation est faible.

<b>Usage dominant</b>
Gestion des résidus
<b>Usages complémentaires</b>
Service d'utilité publique Industrie légère Industrie lourde Foresterie Agriculture Extraction
<b>Densité d'occupation</b>
Coefficient d'occupation du sol maximal : 15 %

### 8.14 AFFECTATION RÉCRÉATIVE

Localisée au pourtour des deux principaux plans d'eau du territoire, l'affectation **récréative** a été désignée afin d'identifier des secteurs possédant un potentiel récréatif sans toutefois offrir les mêmes possibilités d'occupation du sol que les secteurs de villégiature. Cette affectation constitue un espace orienté vers la récréation sous toutes ses formes et les activités de villégiature annuelle et saisonnière.

Cette affectation vise principalement deux (2) secteurs dont la **vocation récréative** est confirmée :

- l'aire récréative localisée sur la partie sud est du lac Tibériade ;
- l'aire récréative localisée sur la partie sud et est du réservoir Kiamika.

Considérant que chaque aire récréative possède ses caractéristiques propres en termes de superficies disponibles et de vocations, la réglementation d'urbanisme précise les usages prévus.

Le tableau suivant illustre l'usage dominant et les usages complémentaires proposés. La densité d'occupation préconisée pour cette affectation est faible.

<b>Usage dominant</b>
Récréation extensive
<b>Usages complémentaires</b>
Commerce connexe lié aux activités de plein air
<b>Densité d'occupation</b>
Coefficient d'occupation du sol maximal : 15 %

### 8.15 AFFECTATION RÉSIDENTIELLE

L'affectation **résidentielle** touche des espaces dévolus à l'habitation et aux activités de soutien à la vie communautaire. Ces aires d'affectation destinées pour l'habitation représentent le tissu résidentiel existant ainsi que les secteurs qui présentent un potentiel de développement.

Ces aires se retrouvent à l'intérieur des périmètres d'urbanisation du noyau villageois de Sainte-Véronique et du centre-ville ainsi que dans la partie nord et sud du centre-ville.

Considérant que chaque aire résidentielle possède ses caractéristiques propres en termes de présence ou non du réseau d'aqueduc et/ou égouts, de typologie et de densité d'occupation, la réglementation d'urbanisme précise les différentes dispositions applicables.

Le tableau suivant illustre l'usage dominant et les usages complémentaires proposés. La densité d'occupation préconisée pour cette affectation est moyenne à forte.

<b>Usage dominant</b>
Habitation de moyenne et forte densité
<b>Usages complémentaires</b>
Service communautaire Service et administration Récréation intensive Utilités publiques et infrastructures
<b>Densité d'occupation</b>
Coefficient d'occupation du sol maximal : 30 %

### 8.16 AFFECTATION RURALE

L'affectation rurale représente un espace entre les grands pôles d'activités de la Ville. Cette affectation se caractérise par la présence de nombreux usages; à la fois résidentiel, agricole, récréatif, extractif et commercial. Afin de limiter les incompatibilités reliées à la présence de ces nombreux usages, la Ville préconise que cette dernière puisse être mieux encadrée.

L'affectation **rurale** vise à mettre en valeur le développement et la consolidation du caractère champêtre du territoire de campagne tout en protégeant le milieu bâti et naturel qui le caractérise. Ainsi, la Ville exprime sa volonté de promouvoir des activités dites « rurales » dans le respect de ses occupants.

Considérant que chaque aire rurale possède ses caractéristiques propres en termes de superficies disponibles et de vocations, la réglementation d'urbanisme précise les usages prévus.

Le tableau suivant illustre l'usage dominant et les usages complémentaires proposés. La densité d'occupation préconisée pour cette affectation est faible.

<b>Usage dominant</b>
Habitation de très faible densité
<b>Usages complémentaires</b>
Commerce extensif Récréation extensive Récréation intensive Foresterie Utilités publiques et infrastructures Industrie légère Industrie lourde Agriculture Extraction
<b>Densité d'occupation</b>
Coefficient d'occupation du sol maximal : 15 %

**8.17 AFFECTATION VILLÉGIATURE**

Cette affectation réunit l'ensemble des secteurs offrant un potentiel destiné à la villégiature et aux activités récréotouristiques. Ces secteurs se concentrent principalement en bordure des lacs et des cours d'eau, mais également sur des terrains offrant des vues sur les montagnes et les paysages d'intérêt. Cette affectation a pour but d'améliorer la compatibilité entre le milieu naturel et la villégiature. Elle doit contribuer à la protection des milieux sensibles en diminuant l'impact négatif provoqué par certains usages.

Le tableau suivant illustre l'usage dominant et les usages complémentaires proposés. La densité d'occupation préconisée pour cette affectation est faible.

<b>Usage dominant</b>
Habitation de faible densité
<b>Usages complémentaires</b>
Récréation extensive
<b>Densité d'occupation</b>
Coefficient d'occupation du sol maximal : 8 %

**Plan 5 – Grandes affectations du sol et densités d'occupation**

**Plan 5.1 – Grandes affectations du sol et densités d'occupation (périurbaine)**

**Plan 5.2 – Grandes affectations du sol et densités d'occupation (villageoise)**



## 9 SECTEURS ET/OU ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT PARTICULIER

### 9.1 AIRE D'INTERVENTION PARTICULIÈRE

Ce plan d'urbanisme établit des lignes directrices de l'organisation spatiale et physique du territoire et présente une vision d'ensemble de l'aménagement. Le territoire de la Ville de Rivière-Rouge présente plusieurs secteurs et/ou éléments qui offrent un intérêt particulier à retenir dans le processus de planification municipale. Un secteur et/ou élément d'intérêt particulier se définit comme un espace et/ou un élément (ex. bâtiment) dont le caractère et la qualité justifient une protection, une mise en valeur ou une consolidation. Ce secteur et/ou élément peut être associé à un intérêt patrimonial, écologique, récréotouristique, visuel ou de sécurité publique.

La désignation d'un secteur et/ou d'un élément d'intérêt particulier, dont certains sont déjà identifiés par la MRC d'Antoine-Labelle au schéma d'aménagement révisé, confère un statut particulier annonçant l'intention de la Ville d'intervenir de façon spécifique. L'application de ces principes passe par la réglementation d'urbanisme. Cette réglementation intégrera un nombre de dispositions particulières relatives aux aires d'interventions particulières en raison de leur caractère spécifique ou leur problématique à l'intérieur de la municipalité.

Plusieurs outils de mise en œuvre permettent d'assurer un contrôle du développement de ces secteurs et/ou éléments d'intérêt particulier, tel que les **programmes particuliers d'urbanisme** (PPU) et les **plans d'implantation et d'intégration architecturale** (PIIA).

### 9.2 IDENTIFICATION DES SECTEURS ET/OU ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

Les secteurs et/ou éléments d'intérêt particulier se décrivent comme suit et sont illustrés aux plans 6.1, 6.2 ainsi que sur les plans 3.1 et 3.2

- le centre-ville et ses entrées principales (secteur l'Annonciation);
- le secteur de développement localisé à proximité des rues Des Mélèzes et Des Bouleaux (secteur l'Annonciation);
- le noyau villageois, reconnu comme Village-relais et ses attraits naturels et récréotouristiques (secteur Sainte-Véronique);
- le secteur environnant du réservoir Kiamika;
- les sommets et versants des montagnes d'intérêt;
- les différentes frayères;
- les autres secteurs et/ou éléments d'intérêt particulier.

### 9.3 CENTRE-VILLE

Le centre-ville de Rivière-Rouge présente plusieurs bâtiments dont l'âge et les formes architecturales lui confèrent un cachet patrimonial exceptionnel qui témoigne d'un passé aux nombreuses influences. Ces bâtiments dignes de mention se décrivent selon le tableau suivant :

**Tableau 13 – Les bâtiments d'intérêt dignes de mention**

Bâtiments	Fonction	Adresse civique
Maison Péclet	Habitation et commerce	27, rue Principale Nord
Maison Marois	Habitation	81 et 85, rue Principale Nord
Maison Adélard Marleau	Habitation	687, rue Principale Sud
Armoire Famille Cartier	Habitation	430, rue Principale Nord
Garage Cotte	Bureau	602, rue Principale Nord
Écurie de la cie Riordon	vacant	en bordure du parc linéaire
Boulangerie Gauvreau	Habitation et commerce	150, rue Principale Nord
Maison du Dr Côme Cartier	Habitation	40, rue Principale Nord
Magasin Onésime Noël	Habitation et commerce	208, rue Principale Sud
Maison Morissette (La Source)	Habitation	47, rue Labelle Sud
Maison Parenteau	Commerce	349, rue Principale Nord
Maison A. Pilon	Habitation et commerce	259, rue Principale Nord
Maison R. Cyr	Habitation	878, rue Principale Nord
Maison D. Servante	Habitation et commerce	123, rue Principale Nord
Maison M. Milot	Habitation	57, rue Principale Nord
Maison B. Dion	Habitation	215, rue Principale Sud
Maison M. Cadieux	Habitation	334, rue Principale Nord

Afin de mettre en œuvre une politique cohérente de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti et urbain de ce secteur et de ses éléments particuliers, une des dispositions particulières proposées dans le présent plan d'urbanisme est la réalisation et l'adoption d'un **programme particulier d'urbanisme (PPU)** pour le secteur désigné « **centre-ville** ». Ce programme vient définir de façon relativement précise les stratégies visant à revitaliser ce secteur, les interventions à prévoir au niveau des infrastructures municipales (drainage, voies de circulation automobile et piétonnes, éclairage, signalisation, stationnement, aménagements paysagers et mobiliers urbains, etc.), au niveau des différents usages et normes spécifiques via la réglementation de zonage et de construction et au niveau des incitatifs à la rénovation dans le respect du patrimoine bâti.

Pour assurer le respect des particularités du milieu bâti et du paysage propre au centre-ville, la Ville s'engage à évaluer la performance des projets de lotissement et/ou de construction par l'entremise de **plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**.

Les principaux objectifs étant :

- protéger et mettre en valeur l'intégrité des bâtiments d'intérêt patrimonial et du cadre bâti en général ;
- assurer une intégration harmonieuse entre le milieu bâti, certains équipements récréatifs (ex. : parc régional linéaire le P'tit train du Nord) et le milieu naturel (ex. : la rivière Rouge) ;
- assurer une intégration harmonieuse des différentes composantes qui caractérisent l'environnement et l'ambiance du cadre bâti et naturel du centre-ville (ex. : enseignes, aménagements extérieurs).

### 9.3.1 LES PORTES D'ENTRÉE DU CENTRE-VILLE

Les abords du centre-ville, soit les portes d'entrée nord et sud localisées le long de la route 117, représentent des secteurs d'intérêt en raison du potentiel de développement commercial et/ou industriel. Afin de s'assurer que ces secteurs puissent être développés en harmonie avec le secteur centre-ville, la Ville entend évaluer la performance des projets de lotissement et/ou de construction par l'entremise de **plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**. Les principaux objectifs étant :

- offrir et promouvoir une vitrine commerciale de qualité et représentative de l'image du centre-ville de Rivière-Rouge en tenant compte des particularités du cadre bâti existant et projeté;
- assurer une intégration harmonieuse entre le milieu bâti, certains équipements récréatifs (ex. : parc régional linéaire le P'tit train du Nord) et le milieu naturel (ex. : la rivière Rouge) ;
- assurer une intégration harmonieuse des différentes composantes qui caractérisent le cadre bâti et naturel de ces portes d'entrée au centre-ville (ex. : enseignes, aménagements extérieurs).

### 9.4 LE SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT LOCALISÉ À PROXIMITÉ DES RUES DES MÊLÈZES ET DES BOULEAUX

Caractérisé par des atouts fort intéressants, que sont, par exemple la présence de la rivière Rouge et la proximité de plusieurs usages, attraits, équipements et infrastructures d'intérêt (quartier résidentiel existant, aréna, centre sportif régional, centre communautaire, école, parcs, parc linéaire le P'tit train du Nord, la nouvelle voie de contournement de la route 117, la rue de l'Annonciation, différents commerces et services), ce secteur est appelé à devenir un lieu recherché tant par la qualité de ses aménagements projetés que par sa position stratégique sur le territoire.

Dans ce contexte, la Ville désire dès maintenant se doter d'outils de planification appropriés qui vont lui permettre d'optimiser tout le potentiel et la mise en valeur de ce vaste secteur de développement. Afin de s'assurer que ce dernier puisse être développé en harmonie avec le secteur environnant, la Ville entend évaluer la performance des projets de lotissement et/ou de construction par l'entremise d'un **plan d'aménagement d'ensemble (PAE)** pour ce secteur.

Les principaux objectifs étant :

- réaliser un projet de développement immobilier unique et de grande qualité misant sur les avantages distinctifs du site;
- stimuler et promouvoir la construction de nouvelles unités d'habitation en regard au marché actuel et projeté;
- optimiser la rentabilité et l'utilisation des infrastructures existantes et projetées (ex. : tracé de rues, réseaux d'aqueduc et d'égout, sentiers pédestres, pistes cyclables);

- identifier les enjeux, les conditions et les moyens de mise en œuvre qui permettront aux représentants municipaux et aux promoteurs du projet de prendre des décisions éclairées concernant une mise en valeur optimale de ce secteur d'intérêt.

### 9.5 NOYAU VILLAGEOIS ET SES ATTRAITS NATURELS ET RÉCRÉOTOURISTIQUES

Reconnu comme Village-relais, le noyau villageois du secteur de Sainte-Véronique présente plusieurs bâtiments, équipements et attraits naturels et récréotouristiques d'intérêt (ex. : Lac Tibériade, la montagne, le camping municipal, le Centre de plein air Marie-Paule). Ces éléments méritent une approche à la fois globale et intégrée.

Afin de s'assurer que ce secteur puisse être à la fois accueillant et dynamique, la Ville entend mettre en œuvre un plan d'intervention pour l'ensemble du secteur environnant le noyau villageois en manifestant sa volonté de réaliser et d'adopter un **programme particulier d'urbanisme (PPU)** pour le secteur désigné « **noyau villageois et ses attraits** ». Ce programme vient définir de façon relativement précise les stratégies visant à revitaliser ce secteur, les interventions à prévoir au niveau des infrastructures municipales (drainage, voies de circulation automobile et piétonnes, éclairage, signalisation, stationnement, aménagements paysagers et mobiliers urbains, etc.), au niveau des différents usages et normes spécifiques via la réglementation de zonage et de construction et au niveau des incitatifs à la rénovation dans le respect du patrimoine bâti.

Afin d'évaluer la performance qualitative des projets de lotissement et/ou de construction concernant le cadre bâti du noyau villageois, la Ville prévoit régir ces secteurs par l'entremise de **plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**.

Les principaux objectifs étant :

- protéger et mettre en valeur l'intégrité des bâtiments d'intérêt patrimonial et du cadre bâti en général ;
- assurer une intégration harmonieuse entre le milieu bâti, certains équipements (ex. : camping municipal) et le milieu naturel (ex. : lac Tibériade, la montagne) ;
- assurer une intégration harmonieuse des différentes composantes qui caractérisent l'environnement et l'ambiance du cadre bâti et naturel du noyau villageois (ex. : enseignes, aménagements extérieurs).

### 9.6 LE RÉSERVOIR KIAMIKA

Localisé au nord et à l'ouest des limites de la Ville, le réservoir Kiamika, vaste territoire constitué de terres publiques, se distingue par ses attraits naturels de très grande qualité et offre un potentiel unique de développement récréotouristique.

Considérant que les limites de ce réservoir se situent à l'intérieur des limites de plusieurs municipalités et considérant l'ampleur de la tâche, les différents intervenants concernés par le projet ont décidé de réunir leurs énergies et de créer une société de développement (Société de Développement du Réservoir Kiamika). L'objectif premier de la Société est d'assurer une cohérence et une unicité des voix pour réaliser l'objectif commun soit : le développement économique d'un projet à teneur touristique dans le plus grand respect des populations locales et de l'environnement.

En 2004, la Société de développement du Réservoir Kiamika voyait donc le jour. Cet organisme à but non lucratif est composé de représentants des municipalités de Rivière-Rouge, Chute-Saint-Philippe, Lac Sagouay et de la MRC d'Antoine-Labelle. Un représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et un autre du Centre Local de Développement d'Antoine-Labelle agissent à titre de personnes ressources.

S'étant mis d'accord sur l'objectif, les membres du conseil d'administration ont défini ses principaux mandats, à savoir :

- de promouvoir et mettre en valeur le Réservoir Kiamika et son territoire environnant;
- d'aménager, exploiter et administrer des infrastructures;
- d'organiser des activités de sensibilisation de la population à l'environnement;
- de concerter les divers intervenants du territoire et travailler avec eux à la mise sur pied d'activités multi-ressources en respectant les principes du développement durable;
- de recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions, organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour fins charitables.

Un plan directeur, pour la mise en valeur du Réservoir Kiamika et de son territoire environnant, a été réalisé par le « Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc », urbanistes conseils pour le compte de la Société. Suite à ce dépôt en 2006, les membres de la Société font consensus sur plusieurs points. On retrouve cette unanimité à l'intérieur d'un document intitulé « document d'orientation » adopté en mars 2007.

Ce document d'orientation se veut donc une étape à l'établissement d'un projet concret. Les objectifs sont de :

- valider avec le milieu si les orientations de développement soumises répondent à leurs attentes;
- valider avec des tours opérateurs s'ils sont intéressés à développer un marché pour le produit;
- valider avec des promoteurs/investisseurs leurs intérêts face au projet;
- valider avec le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada leurs appuis dans la poursuite des démarches.

Afin de s'assurer que ce secteur puisse être représentatif des travaux réalisés par la Société, la Ville entend identifier le réservoir Kiamika comme secteur d'intérêt particulier dans lequel on retrouvera les principales composantes du plan concept adopté par la Société.

## 9.7 SOMMETS ET VERSANTS DE MONTAGNES

En raison de leur unicité, leur représentativité et leur intégrité, les sommets et versants de montagne représentent un capital paysage qui doit être mis en valeur. Étant donné que les flancs de montagne et de colline constituent des espaces de plus en plus convoités par les villégiateurs, la Ville se doit de préserver l'intégrité de ses milieux sensibles. Pour assurer le respect du paysage et l'intégration au milieu, la Ville entend évaluer la performance qualitative des projets de lotissement et/ou de construction par l'entremise de **plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** concernant les sommets et versants de montagne, dont l'identification se fera à partir de paramètres particuliers à ces types de milieux.

## 9.8 LES FRAYÈRES

Tel qu'illustré sur le plan 3.1 et 3.2 *Zones de Contraintes naturelles et anthropiques (secteur nord, secteur sud)*, le territoire compte plusieurs frayères. Afin d'en assurer leur préservation, des mesures normatives particulières applicables à ces secteurs seront introduites à la réglementation d'urbanisme concernant entre autres les constructions, l'abattage d'arbres ainsi que les travaux de déblai, remblai, dragage ou extraction.

### **9.9 LES PRISES D'EAU POTABLE ALIMENTANT LES RÉSEAUX D'AQUEDUC DES DÉVELOPPEMENTS PERRIER ET CHARETTE**

Afin de protéger la qualité des eaux de consommation des développements Perrier et Charrette, les sources d'alimentation, localisées sur le plan 3.1 et 3.2 *Zones de Contraintes naturelles et anthropiques (secteur nord, secteur sud)*, font l'objet d'un rayon de protection, lequel est indiqué à la réglementation d'urbanisme.

### **9.10 L'AIRE D'HIVERNATION DU CERF DE VIRGINIE**

L'aire d'hivernation du cerf de Virginie, localisée sur le plan 3.2 *Zones de Contraintes naturelles et anthropiques (secteur sud)* reprend essentiellement la délimitation proposée au schéma. Afin de protéger cette aire d'hivernation, des dispositions particulières sont identifiées à la réglementation d'urbanisme. Ainsi, les usages de récréation intensive et les industries lourdes sont limités à 10% de la superficie du ravin, comprise dans l'affectation « Rurale », telle que délimitée au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle. De plus, d'autres dispositions sont prévues afin de limiter toutes perturbations au cœur de l'aire d'hivernation. À titre d'exemple, les constructions seront encouragées à s'établir en bordure des chemins existants.

### **9.11 L'HÉRONNIÈRE DU LAC BAILLARGÉ**

Tel qu'illustré sur le plan 3.2 *Zones de Contraintes naturelles et anthropiques (secteur sud)*, le territoire compte une seule héronnière, soit celle du lac Baillargé. Celle-ci a été inventoriée par le ministère de l'Environnement. Ce dernier a dénombré 7 nids. Les héronnières nécessitent un isolement important, aussi aucune construction ne sera permise dans un rayon de 500 mètres. Étant donné que cette héronnière est située sur les terres publiques, les mesures de protection lors des opérations forestières seront celles du règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier du gouvernement du Québec.

### **9.12 LE RAPIDE DES ITALIENS**

Tel qu'illustré sur le plan 3.2 *Zones de Contraintes naturelles et anthropiques (secteur sud)*, le rapide des Italiens est situé sur la rivière Rouge. Il s'agit d'un rapide de classe 2 d'une longueur de deux kilomètres. Il est situé dans un encadrement forestier. Plusieurs clubs de canotage utilisent le rapide des Italiens à titre de site école. Un stationnement et des escaliers d'accès y ont été aménagés. Afin de protéger ce site d'intérêt, Afin d'assurer la protection de ce milieu, des mesures normatives particulières seront introduites à la réglementation d'urbanisme.

### **9.13 AUTRES SECTEURS D'INTÉRÊTS PARTICULIERS**

Outre les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les programmes particuliers d'urbanisme (PPU) et les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), décrits précédemment, le présent plan d'urbanisme identifie certains secteurs et/ou éléments d'intérêt relatifs à l'aménagement du territoire dans lesquels la Ville entrevoit consentir des efforts particuliers dans les années à venir.

#### **9.13.1 CORRIDOR PANORAMIQUE ROUTIER ET RÉCRÉATIF**

À l'intérieur de sa réglementation d'urbanisme, la Ville devra tenir compte des milieux visuels sensibles représentés par certains axes routiers et récréatifs désignés comme « corridors panoramiques » ainsi que par le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord. La Ville entend assurer la qualité esthétique des aménagements en bordure de ces corridors panoramiques.

**9.13.2 CORRIDOR PANORAMIQUE DE LA RIVIÈRE ROUGE**

Par sa vocation panoramique et de conservation, la rivière Rouge doit être soumise à des mesures particulières afin que celle-ci puisse conserver son intégrité au sein du paysage naturel. Afin d'assurer la protection de ce milieu, des mesures normatives particulières seront introduites à la réglementation d'urbanisme.

**9.13.3 MILIEUX HUMIDES**

Afin d'assurer la protection des milieux humides, des mesures normatives particulières applicables à ces secteurs seront introduites à la réglementation d'urbanisme.

**9.13.4 SENTIERS RÉCRÉATIFS MOTORISÉS**

Afin d'atténuer les contraintes créées par l'utilisation des sentiers récréatifs motorisés dans les milieux habités, des mesures normatives particulières applicables à ces secteurs, seront introduites à la réglementation d'urbanisme, concernant entre autres les marges de recul minimales. (Voir plan 7 - *Réseau routier et récréatif*)

**Plan 6.1 – Secteurs d'intérêt particulier**

**Plan 6.2 – Secteurs d'intérêt particulier**

## Réseau routier

Le réseau routier de la Ville peut être répertorié en quatre grandes classes et comprend les voies suivantes :

### a) Route nationale

- La Route 117, principal axe régional, fait le pont entre la région métropolitaine de Montréal, les Laurentides et l'Abitibi-Témiscamingue. Cette route traverse l'ensemble du territoire dans un axe nord-sud.

### b) Routes collectrices intermunicipales

- La Route 321 fait le pont entre les municipalités de Nominougue et de L'Ascension.
- Le Chemin de La Macaza permet de relier le centre-ville et d'atteindre la municipalité de La Macaza, ainsi que l'aéroport international de Mont-Tremblant (La Macaza).

### c) Routes collectrices municipales

- La voie collectrice du chemin McCaskill permet d'accéder au territoire du réservoir Kiamika.
- 

### d) Routes locales

- Tous les autres chemins sont classés comme routes locales.

**Plan 7 – Réseau routier et récréatif**

**Plan 7.1 – Réseau routier (secteur de l'Annonciation)**



## 10 PLAN D'ACTION

### 10.1 DÉFINITION, PORTÉE ET FACTEURS DE SUCCÈS

Par définition, un plan d'urbanisme se veut un document légal qui permet à une Ville d'orienter ses efforts, en matière de planification et de gestion de son territoire, vers une direction donnée. La portée d'un tel outil stratégique devrait permettre, à terme, de définir une vision, d'identifier des axes prioritaires d'intervention, d'adopter des moyens pour atteindre ses objectifs et assurer un suivi constant de l'évolution des projets à réaliser.

La réussite d'une telle démarche doit toutefois s'appuyer avant tout sur un système de valeurs auquel les participants d'une organisation ou d'une communauté adhèrent. Ce système de valeurs est fondamental, car il dicte l'orientation souhaitée. Il représente en quelque sorte la fondation de cette communauté au plan de son développement, celle qui va orienter toute la stratégie et les **actions** qui en découleront.

Les facteurs de succès d'un tel processus doivent, à notre avis, s'appuyer sur les trois principes stratégiques fondamentaux suivants :

- vouloir;
- voir sa direction;
- maintenir l'élan.

Pour illustrer sommairement ces principes mentionnons que « **vouloir** » correspond essentiellement à la volonté d'agir de façon concrète (ex. : en y affectant les ressources humaines, techniques et financières appropriées), « **voir sa direction** » consiste à réaliser des actions concrètes en se munissant d'un tableau de bord (ex. : plan d'action efficace) et enfin « **Maintenir l'élan** » implique qu'il faut prévoir, savoir s'adapter au contexte, aux nouveautés et imprévus et soutenir l'élan.

### 10.2 APPROCHES ET DÉMARCHE RETENUES

Considérant l'ensemble des données et propositions émises dans les chapitres précédents ainsi que les échanges auprès des intervenants du milieu, le présent plan d'urbanisme préconise une approche à la fois générale et par volets identifiés par la Ville.

#### Approche générale

L'approche générale fait référence aux actions à réaliser en fonction des principes (facteurs de succès) décrits précédemment. Ce plan d'action s'articule donc autour de 3 principes (facteurs de réussite) généraux et de 9 priorités d'intervention. Ces principes et priorités d'intervention sont décrits au tableau 14.

Tableau 14 : Approche générale : principes et priorités d'intervention

Principes (facteurs de succès)	Priorités d'intervention (actions à réaliser)
<p><b>Vouloir</b> (volonté d'agir de façon concrète)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- L'implication de la Ville durant l'ensemble de la démarche;</li> <li>2- L'implication et la participation des citoyens et intervenants tout au long du processus de consultation et de réalisation;</li> <li>3- L'adoption du présent plan d'urbanisme.</li> </ol>
<p><b>Voir sa direction</b> (planifier et réaliser concrètement en se munissant d'un tableau de bord)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4- L'adoption d'une image distinctive de la Ville au plan de son développement, accompagnée d'une stratégie promotionnelle;</li> <li>5- L'élaboration d'une stratégie de développement par secteur de la municipalité;</li> <li>6- L'élaboration d'un cadre environnemental s'harmonisant avec les caractéristiques du territoire;</li> </ol>
<p><b>Maintenir l'élan</b> (prévoir, adapter et soutenir l'élan)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>7- La planification du réseau routier, laquelle comprend également une stratégie concernant la signalisation, l'aménagement des entrées de la municipalité ainsi que les principes d'aménagement le long des principaux corridors à caractère touristique;</li> <li>8- La planification des réseaux récréatifs, parcs, espaces verts et infrastructures (ex. belvédères);</li> <li>9- L'intégration de ses stratégies à même les outils de planification et de gestion du territoire;</li> <li>10-La mise en place d'un comité qui permettra d'assurer la réalisation et le suivi du plan d'urbanisme.</li> </ol>

## 10.2.1 LES PRIORITÉS D'INTERVENTION

Les priorités d'intervention selon l'approche générale se décrivent comme suit :

### 1. L'implication de la Ville durant l'ensemble de la démarche

En initiant la réalisation d'un plan d'urbanisme, la Ville de Rivière-Rouge démontre sa réelle volonté d'agir. En se dotant d'un tel outil, elle se donne les moyens d'intervention nécessaires pour stimuler et développer le potentiel tant résidentiel, commercial, industriel, culturel que touristique de son territoire.

L'élaboration du plan d'urbanisme a permis de définir une vision commune de la municipalité en misant sur ses avantages distinctifs. La municipalité estime que cette démarche de planification stratégique a permis et permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- inciter l'ensemble des intervenants et partenaires concernés à participer au processus de réalisation du plan d'urbanisme;
- identifier le profil de la clientèle cible (origine, destination) afin de pouvoir offrir des services adaptés et des produits pouvant répondre aux besoins de cette clientèle;
- identifier les conditions et les moyens de mise en œuvre qui permettront à la municipalité de prendre des décisions éclairées concernant l'avenir du développement de son territoire;
- utiliser ce plan d'urbanisme et ses composantes comme outil de promotion et de présentation de projets nécessitant toute forme de financement et/ou de subventions auprès des instances gouvernementales concernées;
- faire de ce plan d'urbanisme un document de référence auquel les différents partenaires pourront se référer dans l'élaboration de leur propre plan d'action.

### 2. L'implication des citoyens et intervenants dans le processus de consultation et de réalisation

Le processus de participation et de consultation permet à chaque participant d'imaginer, d'innover et d'émettre des idées qui vont modifier, de façon significative, le développement de Rivière-Rouge.

En participant à cet exercice de concertation et de planification, chaque citoyen, citoyenne, promoteur et intervenant choisit de contribuer de façon active au développement économique, social, culturel et touristique de la Ville de Rivière-Rouge afin de découvrir et de faire découvrir au grand public le potentiel unique de cette communauté. La présente démarche a permis de sensibiliser les personnes à l'importance de se prendre en main, de ne plus attendre, donc de passer à l'action.

Le dynamisme et l'intérêt manifestés lors des journées d'échanges auprès des gens du milieu ont permis de définir une vision du développement à partir des valeurs fondamentales que sont la famille, l'éducation, le développement économique, le plein air et l'environnement.

### 3. L'adoption du présent plan d'urbanisme

Conformément à l'échéancier de réalisation, le présent projet de plan d'urbanisme et les règlements qui en découlent seront adoptés par la Ville, le 24 mai 2011. Cette date marquera le début d'une grande aventure de réalisations s'échelonnant sur une période de cinq (5) à dix (10) ans.

Consciente que ce projet nécessitera énergie, volonté, partenariat et financement, la Ville entend, pour assurer le succès du projet, procéder par étapes, en fonction de ses moyens financiers et de la disponibilité de ses ressources humaines et techniques.

Dans ce contexte, il apparaît primordial que la Ville puisse bénéficier d'une approche à la fois structurée et réaliste. Celle-ci doit pouvoir être soutenue par la population en développant des mécanismes de concertation et de partenariat nécessaires à la réalisation des différents projets identifiés. Cette approche implique de :

- mettre en place un comité permanent qui permettra d'assurer la réalisation et le suivi du plan d'urbanisme;
- fournir les ressources humaines, techniques et financières suffisantes pour la réalisation des projets;
- développer des mécanismes de concertation et de partenariat avec les intervenants concernés.

#### 3.1 Mettre en place un comité permanent qui permettra d'assurer la réalisation et le suivi du plan directeur

En se dotant d'un comité permanent, le conseil municipal s'assure d'une collaboration et d'une assistance qui lui permettra de prendre des décisions éclairées concernant la réalisation des différents projets identifiés au plan d'urbanisme. Ce comité peut être formé de bénévoles, de citoyens, de partenaires et/ou d'intervenants du milieu.

Son mandat : fournir des recommandations au conseil municipal sur les différents aspects de la mise en œuvre du plan :

- planification et évaluation des projets,
- démarchage auprès d'investisseurs potentiels;
- promotion et publicité.

#### 3.2 Affecter les ressources humaines, techniques et financières à la réalisation des projets ciblés

Le conseil municipal est appelé à prévoir lors de la préparation du prochain budget, une enveloppe budgétaire déterminée visant la mise en place et la réalisation de certaines étapes du *plan*. Le financement de certaines de ces étapes peut prendre la forme de :

- budget d'opération;
- programme triennal d'immobilisations;
- fond spécial pour la réalisation des projets ciblés.

### **3.3 Développer des mécanismes de concertation et de partenariat avec les différents intervenants concernés**

La Ville de Rivière-Rouge bénéficie d'une multitude d'organismes et/ou de comités susceptibles de l'aider à réaliser les objectifs et projets visés par le plan d'urbanisme. De nombreux intervenants et partenaires peuvent apporter leur expertise et leur contribution qui permettront de réaliser les objectifs de la municipalité.

La présente stratégie prévoit que la municipalité puisse établir d'abord ses propres mécanismes internes de concertation, se prononcer sur ses priorités d'intervention, cibler les projets à réaliser et les faire connaître à la population.

La stratégie permet à la municipalité d'évaluer les opportunités, les options et les partenaires susceptibles de l'aider à réaliser lesdits projets.

#### **4. L'adoption d'une image distinctive de la Ville**

La formulation d'une image distinctive peut s'énoncer comme suit :

La Ville de Rivière-Rouge désire être reconnue  
comme un centre de service et un lieu de rassemblement de la Vallée de la Rouge

#### **5. L'élaboration d'une stratégie de développement économique**

Lors des journées d'échange et de travail, différents intervenants ont manifesté la volonté que la Ville se dote d'un plan stratégique de développement dans lequel on retrouverait les aspects touristiques, commerciaux et industriels du territoire.

L'objectif visé : connaître et optimiser le potentiel de ces aspects afin d'orienter ses efforts à la réalisation de projets concrets et structurants.

#### **6. L'élaboration d'un cadre environnemental s'harmonisant avec les caractéristiques du territoire**

Considérant que la protection et la mise en valeur de l'environnement représentent des éléments prioritaires aux yeux des différents intervenants, il importe que cette volonté puisse se traduire de façon concrète. La présente démarche propose donc l'élaboration d'un cadre environnemental s'harmonisant avec les caractéristiques du territoire.

À titre d'exemple, ce cadre environnemental pourrait se traduire par l'intégration d'objectifs à atteindre et dans lequel on retrouvera l'évaluation de projets en fonction de différents paramètres hydrologiques, biophysiques et biologiques (faunique et végétal).

**7. La planification du réseau routier, accompagnée d'une étude concernant la signalisation**

L'analyse des documents de planification et de gestion du territoire ainsi que les échanges auprès des intervenants du milieu et auprès de la municipalité, nous révèlent que la planification du réseau routier, accompagnée d'une étude concernant la signalisation pourrait constituer un des projets jugés prioritaires.

**8. La planification des réseaux récréatifs, parcs, espaces verts et infrastructures (belvédères)**

L'analyse des documents de planification et de gestion du territoire ainsi que les récents projets présentés par les promoteurs auprès de la municipalité nous révèlent que la planification des réseaux récréatifs constitue également un des projets jugés prioritaires. Cette planification devrait pouvoir servir à différents projets dont notamment :

- Relier les trois pôles d'activités (centre-ville, noyau villageois et réservoir Kiamika) et les sites d'intérêt identifiés;
- Aménager des sites pour admirer la nature (belvédères, sentiers aménagés, etc.).

L'aménagement de telles infrastructures récréatives répond donc à des besoins exprimés par la communauté. En raison de l'envergure du territoire, il sera nécessaire de dresser un plan spécifique pour ces infrastructures, notamment pour leur localisation, de façon à les intégrer à la stratégie touristique retenue.

**9. L'adaptation des outils de planification et de gestion du territoire aux nouvelles réalités**

Le processus de réalisation de ce plan d'urbanisme a été l'occasion d'identifier une vision commune, des axes prioritaires d'intervention ainsi qu'une liste de projets susceptibles d'être réalisés au cours des prochaines années.

En complément à cet exercice, certains citoyens ont souhaité voir implanter des mesures réglementaires qui porteraient notamment sur la planification sectorielle, le cadre normatif et le cadre qualitatif.

À titre d'exemple, l'adoption d'orientations et de dispositions particulières préconisées par le biais d'un plan directeur du réseau routier et/ou de parcs et espaces verts devrait pouvoir se refléter au sein des principaux instruments de planification et de gestion du territoire. Il apparaît donc important que la municipalité procède à l'analyse des propositions émises lors de cet exercice de concertation et de planification et intègre, lorsque nécessaires, ces dispositions à ses instruments que sont le plan et les règlements d'urbanisme ou tout autres réglementations applicables (ex. : protocole d'entente).

**10. La mise en place d'un comité qui permettra d'assurer la réalisation et le suivi du plan d'urbanisme**

Le comité décrit précédemment nécessite, pour être efficace, un cadre de référence qui va lui permettre de réaliser et d'assurer le suivi au projet.

Maintenir et soutenir l'élan initial durant tout le processus de réalisation sur une période de cinq (5) ans représente un défi qui mérite une attention particulière. C'est pourquoi la présente démarche suggère d'adopter, et ce, dès le départ, certaines propositions susceptibles de mieux encadrer la démarche et ainsi mener à terme la réalisation des différents projets identifiés au plan d'urbanisme. Ces propositions se résument ainsi :

- établir un échéancier de réalisation pour l'ensemble du projet, échéancier à la fois dynamique et réaliste, c'est-à-dire qui tient compte de la disponibilité des ressources (humaines, techniques et financières). À titre d'exemple, celui-ci pourrait impliquer la réalisation d'un projet structurant par année, accompagné d'activités ou d'équipements complémentaires;
- prévoir un événement annuel au cours duquel on pourra souligner l'apport de chaque intervenant dans la réalisation du *plan* et dresser le bilan des réalisations;
- assurer un renouvellement des participants selon des termes déterminés;
- revoir certaines priorités, sans perdre de vue l'objectif principal de contribuer au développement et à la promotion de la municipalité.

**Approche par volets identifiés par la Ville**

L'approche par volets fait référence aux actions à réaliser en fonction des volets formulés par la Ville. Cette partie du plan d'action s'articule donc autour de 8 volets, ces derniers étant décrits aux tableaux 15.1 à 15.8.

**Tableau 15.1 –Volets, moyens de mise en œuvre et échancier**

**Tableau 15.2 –Volets, moyens de mise en œuvre et échancier**

**Tableau 15.3 –Volets, moyens de mise en œuvre et échancier**

**Tableau 15.4 –Volets, moyens de mise en œuvre et échancier**

**Tableau 15.5 –Volets, moyens de mise en œuvre et échancier**

**Tableau 15.6 –Volets, moyens de mise en œuvre et échancier**

**Tableau 15.7 –Volets, moyens de mise en œuvre et échancier**

**Tableau 15.8 –Volets, moyens de mise en œuvre et échancier**

## REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTS

Nous tenons à remercier sincèrement les membres du service d'urbanisme, du comité de travail, du comité consultatif d'urbanisme, du conseil municipal, de l'équipe de projet ainsi que les participants à la journée d'échanges qui ont contribué de façon soutenue à la démarche du plan d'urbanisme.

## MEMBRES DU SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT, VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

M. Jean-Louis Boileau,	directeur
Mme Carine Lachapelle,	directrice adjointe et responsable de l'environnement
M. Jean Séguin,	inspecteur en bâtiment et en environnement
Mme Amélie Vaillancourt Lacas,	inspectrice en bâtiment et en environnement
Mme Diane L'Heureux,	adjointe administrative

## MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL

Mme. Déborah Bélanger,	maire
M. Jean-Louis Boileau,	directeur du service d'urbanisme et d'environnement
M. Alain Deslauriers,	directeur général
M. Bernard Denis,	Société de développement commercial de Rivière-Rouge (secteur l'Annonciation)
Mme. Carine Lachapelle,	directrice adjointe et responsable de l'environnement
M. Normand Gravel,	conseiller municipal
M. Fernand Puzé,	citoyen
Mme. Chantal Rioux,	Société de développement commercial de Rivière-Rouge (secteur l'Annonciation)
M. Norman Walle,	citoyen, membre du comité consultatif d'urbanisme
M. Jean Labelle,	urbaniste, Urbacom consultants

## MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

M. Normand Gravel,	conseiller municipal, responsable
M. Jean-Louis Boileau,	directeur du service d'urbanisme et d'environnement
Mme. Carine Lachapelle,	directrice adjointe et responsable de l'environnement
M. Denis Lacasse,	conseiller municipal
M. Norman Walle,	citoyen

## MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme. Déborah Bélanger,	maire
M., Yves Sigouin,	conseiller municipal, poste no 1
M. Normand Gravel,	conseiller municipal, poste no 2
M. Denis Lacasse,	conseiller municipal, poste n° 3
Mme. Diane Gargantini,	conseillère municipale, poste no 4
M. Normand Girouard,	conseiller municipal, poste no 5
M. André Tremblay,	conseiller municipal, poste no 6

## MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE PROJET

Ce plan d'urbanisme a été réalisé par la firme Urbacom, consultants en urbanisme et en aménagement du territoire, pour le compte de la Ville de Rivière-Rouge.

Les rôles et/ou fonctions des membres de l'équipe de projet se résument comme suit :

### Chargé de projet :

M. Jean Labelle, urbaniste, MBA, Urbacom

### Rédaction des textes :

M. Jean Labelle, urbaniste, MBA, Urbacom

M. Alexandre Duplessis, technicien en urbanisme

### Cartographie et conception graphique :

Mme. Pepita Coll-Cardenas, urbaniste stagiaire, spécialiste en système d'informations géographiques (SIG)

### Collaborateurs :

M. Richard Bienvenu, urbaniste

Mme. Adèle Pavageau, technicienne en urbanisme et adjointe administrative

Mme. Adriana Pomareda, révision des textes

## PARTICIPANTS À LA JOURNÉE D'ÉCHANGES DU 20 SEPTEMBRE 2010

Atelier Accueil et Village : Adèle Pavageau, animatrice

Mme. France Berthelette,	citoyenne
M. Claude De Granpré,	citoyen
Lise Cadioux,	greffière adjointe, Ville de Rivière-Rouge et citoyenne
Sophie LaBeaume,	directrice adjointe, Ville de Rivière-Rouge et citoyenne
Normand Gravel,	conseiller municipal, Ville de Rivière-Rouge
Carine Lachapelle,	directrice adjointe et responsable de l'environnement
Ernest Boyer,	citoyen
Déborah Bélanger,	mairesse
Jean-Paul Lebourhis,	citoyen (atelier 3)
Claude Mailloux,	contracteur (atelier 3)

Atelier Attraitis touristiques et développement économique : Jean Labelle, animateur

M. Stéphane Lapointe,	directeur général, Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle
Mme Chantal Rioux,	directrice, Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC)
M. Gaétan Lefebvre,	citoyen
Mme. Louise Vidal,	citoyenne, bénévole à la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC)
Mme. Caroline Vaillancourt,	citoyenne
M. Yves Sigouin,	conseiller municipal, Ville de Rivière-Rouge
M. Norman Walle,	citoyen, membre du CCU
M. Miguel Gauthier,	chargé de projet Réservoir Kiamika
M. Bernard Denis,	commerçant, membre du CCU
M. André Prévost,	futur citoyen
M. Pierre-Luc Brodeur,	directeur d'agence touristique des Hautes-Laurentides
Mme. Justine Lacoste,	citoyenne
M. Adrien Grégoire,	visiteur

Atelier Environnement, villégiature et paysages : Alexandre Duplessis, animateur

M. Gilles Gaudet,	citoyen
M. Fernand Pauzé,	citoyen
Mme. Claire Coulombe,	citoyenne, greffière Ville de Rivière-Rouge
Mme. Andrée Sigouin,	citoyenne, membre du CCU
M. Jacques Patenaude,	arpenteur-géomètre
Mme. Linda Petitclerc,	citoyenne
M. Daniel Miron,	citoyen
M. Guy Chevalier,	citoyen, membre de l'association du Lac Lanthier
M. Michel Laurin,	citoyen, président de l'Association du Lac Paquet
Mme. Carine Lachapelle (présente à la seconde partie)	Directrice adjointe et responsable de l'environnement, Ville de Rivière-Rouge

Atelier Infrastructures, réseaux récréatifs et routiers : Pepita Coll-Cardenas, animatrice

M. Claude Mailloux,	citoyen, entrepreneur
M. Normand Girouard,	conseiller, Ville de Rivière-Rouge
M. Pierre-Claude Robidoux,	commerçant
M. Jean Séguin,	service d'urbanisme Ville de Rivière-Rouge
M. Jean-Pierre Moquin,	citoyen
Mme. Monique Allard,	citoyenne
M. Nicolas Mathieu,	médecin, CSSS Antoine-Labelle, promoteur
M. Jacques Marchildon,	directeur adjoint, CSPN

---

Déborah Bélanger, mairesse

---

Pierre St-Onge, greffier

